

CONTRAT BOURGS-CENTRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 2019 / 2021

Dossier de candidature de MONTPEZAT DE QUERCY en TARN-ET-GARONNE



Fait le 07/01/2019,

SOMMAIRE

0/ Localisation

p 5

1/ Présentation du Bourg Centre

p 7

- 1-1. Evolution de la population
- 1-2 Principales caractéristiques démographiques
- 1-3 Principales caractéristiques socio-économiques
- 1-4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg Centre

p 10

- 2-1 Le cadre de vie.....
- 2-2 L'activité économique (dont l'offre touristique)
- 2-2.1 Le commerce et l'industrie
 - 2-2.2 L'artisanat
 - 2-2.3 L'agriculture
 - 2-2.4 Synthèse sur les perspectives de développement économiques
- 2-3 L'habitat
- 2-3.1 Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat.....
- 2-4 Le patrimoine
- 2-4.1 Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine
- 2-5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,.....
- 2-5.1 Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces.....
- 2-6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...)
- 2-6.1 Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité.....
- 2-7 La transition écologique et énergétique
- 2-7.1 Synthèse pour la protection de l'environnement

3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser**3-1.1 un ensemble médiéval remarquable à conforter****3-1.2 un cadre paysager naturel exceptionnel encore préservé****3-1.3 des OPAH qui ont porté leurs fruits.....****3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés****3-2.1 un bâti ancien « contraignant »****3-2.2 des zones d'habitat diffus déconnectées du centre ancien.....****3-2.3 une place omniprésente de la voiture dans l'espace urbain****3-3 les grandes orientations retenues.....**

ORIENTATION 1 : préserver l'architecture ancienne en restaurant le patrimoine architectural dans le respect des formes et des matériaux anciens.

ORIENTATION 2 : maintenir la qualité du paysage urbain en harmonisant des interventions sur les volumes, en respectant le relief et les implantations urbaines existantes.

ORIENTATION 3 : veiller à l'intégration de nouveaux volumes en étudiant l'impact des volumes nouveaux depuis les points de vue lointains et proches.

ORIENTATION 4 : maintenir la qualité des espaces publics : veiller au traitement qualitatif des sols, des murs, au renouvellement et au choix des végétaux et au choix du mobilier urbain associé à l'espace public.

3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain**4/ Les thématiques prioritaires et principaux projets engagés / envisagés****p 29****4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre.....****4-1.1 se servir du patrimoine comme facteur de développement économique.....****4-1.2 proposer un cadre de vie le plus agréable possible****4-1.3 élever le niveau de notoriété de Montpezat de Quercy****4-1.4 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Montpezat de Quercy****4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire****4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire****5/ Contexte et démarches Territoriales en cours****p 34****1- Le Projet de développement durable du territoire****2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017).....****3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020).....****4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021).....****5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022).....**

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion **p 41**

1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.....
2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....
3. Schéma de cohérence territorial (SCOT).....
4. Documents d'urbanisme
5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH
6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)
7. Autres démarches territoriales à proximité.....

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre **p 47**

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet **p 48**

- 1- Le comité de pilotage : COPIL.....
- 2- Le comité technique : COTECH.....
- 3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif
- 4- Modification du contrat bourg centre.....

9/ Communication et concertation **p 55**

10/ Documents annexes **p 56**

Données de cadrage :

Sur la démographie

Sur l'économie.....

Sur l'habitat.....

Sur la mobilité.....

LOCALISATION DE MONTPEZAT DE QUERCY EN TARN ET GARONNE

Superficie de la commune : 44,02 km² / canton Quercy Aveyron / arrondissement de Montauban / pôle de services intermédiaires rattaché par l'INSEE au bassin de vie de Caussade / intercommunalité : Communauté de communes Quercy Caussadais 19 communes, 20 000 habitants / PETR du Pays Midi Quercy 49 communes 50 000 habitants.



Montpezat de Quercy fait partie de la communauté de communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1^{er} janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Montpezat fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité de près de 41 hab/Km²). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Le PETR compte :

- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val ;
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguéprie, Molières, Monclar-de-Quercy, Monteils.
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : Réalville, **Montpezat**, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen, Parisot;

1/ Présentation du Bourg Centre

1-1. Evolution de la population

Historiquement, la commune de Montpezat de Quercy a déjà connu un pic de population à 1519 habitants en 1962. Aujourd'hui, après une nette diminution de 1968 à 1999 on dépasse à nouveau les 1550 habitants en 2015, ce qui illustre la bonne dynamique démographique de la commune. (174 personnes en plus en l'espace de 15 ans).

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	1 448	1 419	1 407	1 411	1 378	1 480	1 552
Densité moyenne (hab/km ²)	32,9	32,2	32,0	32,1	31,3	33,6	35,3

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

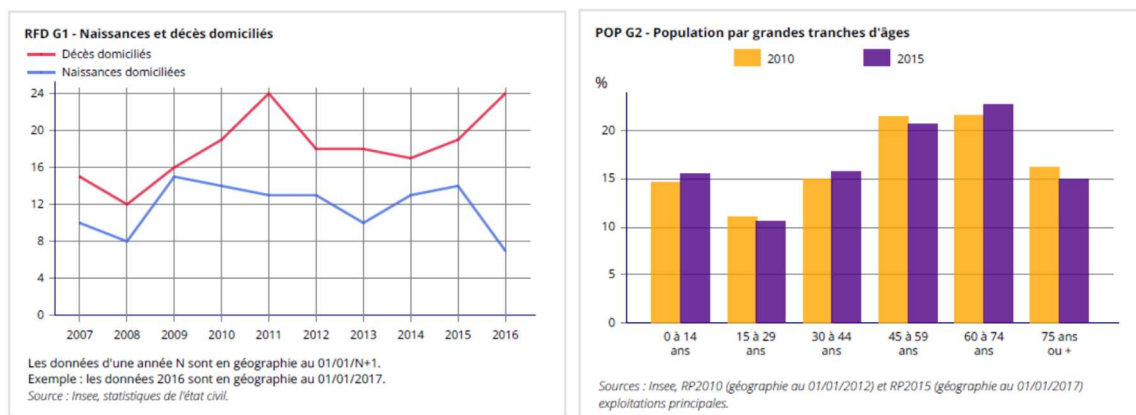
La diminution de la population pour la période allant de 1968 à 1982 s'explique surtout par un solde migratoire négatif. Avec un solde naturel négatif, la population continue à diminuer de 1982 à 1999, mais de façon moins marquée en raison de l'arrivée de nouveaux habitants. C'est à partir de 1999 que le solde migratoire nettement positif a permis d'obtenir une plus grande augmentation de la population. En effet, la densité de la population, est en nette augmentation à partir de cette période. Elle est passée de 31.3 habitants au km² en 1999 à 33.6 hab/km² en 2010 et 35.3 hab/km² en 2015.

Ces bon chiffres enregistrés ces dernières années laissent penser que, du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) pourrait un jour redevenir lui aussi positif. Cependant en 2015, on observe une inversion de la courbe des naissances qui diminue à nouveau fortement alors que la courbe des décès repart à la hausse en sens inverse.

Cependant, il faut noter que l'augmentation du nombre de décès est liée à la présence de la maison de retraite sur Montpezat de Quercy. Il fausse donc en partie le constat puisque à chaque nouveau décès ainsi recensé sur la Commune fait suite une nouvelle admission au sein de l'établissement.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,1	0,0	-0,3	0,7	1,0
due au solde naturel en %	0,1	-0,0	-0,3	-0,3	-0,2	-0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,4	-0,1	0,3	0,1	0,9	1,4
Taux de natalité (‰)	14,2	11,7	9,0	9,3	8,5	8,4
Taux de mortalité (‰)	13,3	11,8	11,7	12,7	10,9	12,7

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - Etat civil.



1.2 Principales caractéristiques démographiques

Le double phénomène de solde naturel négatif et de solde migratoire positif s'explique par la présence de deux types différents de population : d'une part des Montpezatais anciennement installés qui ont occupé les emplois traditionnels de la commune, souvent agricoles, ouvriers... d'autre part, de nouveaux arrivants issus de catégories sociales plus aisées qui viennent habiter surtout dans des maisons individuelles. Ces nouvelles arrivées favorisent la mixité sociale et générationnelle du territoire.

Ainsi en 2014, 41 % de la population de Montpezat avait moins de 45 ans. Les jeunes de moins de 14 ans qui représentent tout de même 15 % de la population a fortement augmenté de 2009 à 2014 (+9.95%) même si la tranche des 15 à 29 ans a légèrement baissé sur la même période (-1.23 %). La tranche des personnes de 30 ans à 44 ans qui compte le plus d'actifs est elle aussi en nette progression (+9 %). Mais c'est la tranche d'âge des 60 / 74 ans qui a le plus augmenté (+10.43 %) entre 2009 et 2014. Plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014.

Le vieillissement de la population locale tend ici à se conjuguer à l'arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé. La montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et les besoins associés, notamment l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, figurent parmi les évolutions structurelles qui marquent à l'avenir les besoins sociaux du territoire

On assiste également à une réduction de la taille des ménages : sur les 711 ménages recensés en 2014, 71 % ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Comme ailleurs, les divorces et séparations marquent la structure des ménages. On observe en effet entre 1999 et 2014 une nette augmentation des personnes seules et des ménages de petite taille composés de 2 personnes. Les familles nombreuses (plus de 4 personnes), quant à elles, ne représentent plus que 16 % des ménages en 2015.

1.3 Principales caractéristiques socio-économiques

Ces dernières années, le nombre d'emplois dans la commune a bien augmenté passant de 471 à 496 emplois entre 2009 et 2014. Le taux de chômage poursuit malgré tout une évolution ascendante en dents de scie depuis 2010 même si on relève une légère diminution en 2014. Le taux de chômage est passé ainsi de 9.4 % (soit 53 chômeurs) en 2010 à 13 % en 2015 (80 chômeurs).

On note cependant une nette diminution du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté en l'espace de 8 ans mais qui reste encore aujourd'hui important: ils représentaient 25 % des ménages en 2007 alors qu'en 2015, ils représentaient 20 %. Cette tendance est généralisée au Pays Midi Quercy où le revenu médian par unité de consommation est inférieur de 6 % à celui de l'espace rural régional et où la moitié des foyers fiscaux déclarent moins de 15 000 €.

A Montpezat de nombreux propriétaires occupants (PO) sont donc éligibles aux aides de l'ANAH dans 46 % des cas, (soit 232 ménages concernés en 2015) dont 68 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

En ce qui concerne la répartition selon les catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2014, on relève une nette augmentation des professions intermédiaires et employés et dans une moindre mesure des cadres et professions intellectuelles supérieures. La population agricole continue quant à elle de diminuer (-12 % entre 1999 et 2014). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, comme les ouvriers sont un peu moins nombreux (baisse d'environ 1.5 %). Enfin, le nombre de retraités s'accroît encore pour représenter 42 % de la population en 2014.

1.4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

Les statistiques de l'INSEE révèlent une bonne croissance démographique confortée par un modèle de développement résidentiel. Ces dernières années, Montpezat s'est inscrite pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité.

Avec 30 % des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, on observe aujourd'hui un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune attractive qui garde une image encore rurale.

Les projections démographiques sont encourageantes : en tenant compte de l'évolution de la population entre 2010 et 2015 (gain de 72 habitants) la commune pourrait se rapprocher en 2025 des 1700 habitants en maintenant une hausse annuelle d'environ 14 habitants par an.

Cependant, la municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (population marquée par son vieillissement, desserrement des ménages) par la création, l'adaptation de nouveaux logements.

Conscients de cette situation de transition, les élus doivent poursuivre leurs efforts pour développer et valoriser le bourg centre. Le développement économique local accompagnant largement le renouveau démographique, ils souhaitent d'une part préserver le tissu économique existant et d'autre part offrir la possibilité aux entreprises souhaitant s'installer sur la commune de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg-Centre

2.1 Le cadre de vie

La commune bénéficie de nombreux atouts pour son développement :

- un environnement paisible,
- une activité agricole prépondérante sur tout le territoire,
- une zone artisanale attractive,
- de plus elle profite des secteurs et de tous les services des villes voisines (Caussade, Montauban, et Cahors),
- proximité d'axes de circulation importants (D820 et A20).

Ainsi la commune présente un cadre de vie attractif alliant un environnement « bucolique de la verte campagne environnante » à une gamme de services et de commerces de proximité proposée aux habitants.

La Commune de Montpezat-de-Quercy bénéficie également d'une offre importante et diversifiée d'activités culturelles, de loisirs et sportives. De nombreuses associations (35) ont leurs sièges sur la commune. Des manifestations et activités sont proposées tout au long de l'année pour permettre à tous un accès à la culture.

Des festivals pérennes sont reconduits d'année en année :

- Festival de jazz, « bleu trompette »,
- Fête du vin des Coteaux du Quercy,
- Spectacle Son et lumière « Marie des brebis », 4 soirées pour 1600 personnes,
- Festival du Quercy Blanc : concert classique,
- Les Hivernales,
- Festival « Alors raconte »,
- Visites guidées gratuites du village et de la collégiale,
- Concours « maisons fleuries »,
- Vide-greniers,
- Lotos,
- Pièce de théâtre,
- Concerts de la chorale locale,
- Marchés gourmands tous les vendredis en période estivale,
- Fête nationale du 14 juillet avec feu d'artifice,
- Diverses expositions : peinture, photos...
- Fêtes de l'Ascension,
- Le parc de loisirs offre aussi de nombreuses activités de loisirs : aquagym, pétanque, jeux d'enfants, vélos, mini-golf, randonnées en partenariat avec les associations locales.

Enfin, depuis quelques années, les élus développent le fleurissement de Montpezat en harmonie avec le bâti traditionnel. Les services techniques de la ville ne ménagent pas leurs efforts pour conjuguer au mieux le mariage de la pierre et des fleurs. L'objectif est d'apporter une touche naturelle et colorée à l'univers minéral des pierres blanches du Quercy avec lesquelles sont construits les habitations et édifices remarquables. Un véritable partenariat s'est mis en place avec la population pour agrémenter leur « devant de porte » afin de perpétuer la tradition du « bien vivre » à Montpezat.

Une démarche a été menée à bien avec les enfants de l'Ecole et du Centre de Loisirs. Elle s'est traduite par la mise en place d'un jardin dédié aux plantes aromatiques.

Aujourd'hui, les habitants et touristes peuvent profiter de nombreux espaces publics et jardins bien répartis dans le bourg sur une superficie totale d'environ 15 000 m².

- le parc du Château,
- le jardin du Faillal,
- le jardin de la Maison de retraite,
- le parc de loisirs du Faillal,
- le jardin de la médiathèque,
- le jardin médiéval,
- les espaces verts environnants de la Collégiale

La municipalité a soigné également le fleurissement de la place du Réduch et de l'Hôtel de Ville ou encore de l'entrée de la salle des fêtes. Des suspensions ont été installées également sur chaque lampadaire sur l'avenue principale de Montpezat.

Les containers à ordures ménagères situés à l'entrée du bourg route de Caussade qui ternissaient l'entrée de ville ont été remplacés par une aire de pique-nique, visible et facile d'accès.

Autant d'initiatives qui viennent renforcer l'attractivité et la qualité de vie de Montpezat. La commune participe d'ailleurs au concours « villes et villages fleuris » départemental et national où elle a obtenu « 1 fleur » depuis plusieurs années.



2.2 L'activité économique (dont l'offre touristique)

2.2.1 Le commerce et l'industrie

La principale zone d'activités de Montpezat est implantée au lieu-dit La Baraque, le long de la RD 820. Desservie par une voie interne, elle est constituée d'une longue bande bordée à l'Ouest par la RD 820 à l'Est et fermée, au Sud par le RD 20.

Au 1^{er} janvier 2018, 57 établissements sont inscrits au registre du commerce et des sociétés, ce qui représente au total 208 salariés.

Le secteur industriel est le premier employeur de la commune avec plus de 200 emplois. Il regroupe à lui seul 62 % des effectifs. Le groupe APEM qui fabrique du petit matériel électrique, un des leaders mondiaux en interfaces homme-machine pour la fabrication d'interrupteurs, joysticks et claviers emploie une centaine d'employés. La société DALTA (fabrication de savons, détergents et produits) est le deuxième employeur avec une cinquantaine d'employés. On peut citer également la coopérative agricole CAPEL (avec 2 sites spécialisés en fruits, légumes, allotement de bovins, magasin agricole, silos pour céréales) ou encore la société DUBREUILH (spécialisée en réseaux d'assainissement, pluvial, voirie), la SODEPAC et le Comptoir du Sud (commerce de gros).

En dehors de la société SABE (activités des sociétés holding) qui compte entre 10 et 19 salariés, tous les autres établissements sont de petite taille (entre 5 et 9 salariés).

En 2018, les secteurs du commerce (39 %) et des services (33%) qui sont les mieux représentés comptent aujourd'hui seulement 30 % des emplois salariés locaux. La baisse la plus significative depuis 2008 est celle du secteur de la construction qui ne représente plus que 12% des établissements de la commune. Par contre, la hausse la plus significative est celle des services.

Dans l'ensemble, l'économie locale est plutôt dynamique. Le nombre de cessations d'établissements (3) est compensé en 2018 par le nombre de créations (6) et de reprises d'établissements (2).

2.2.2 L'artisanat

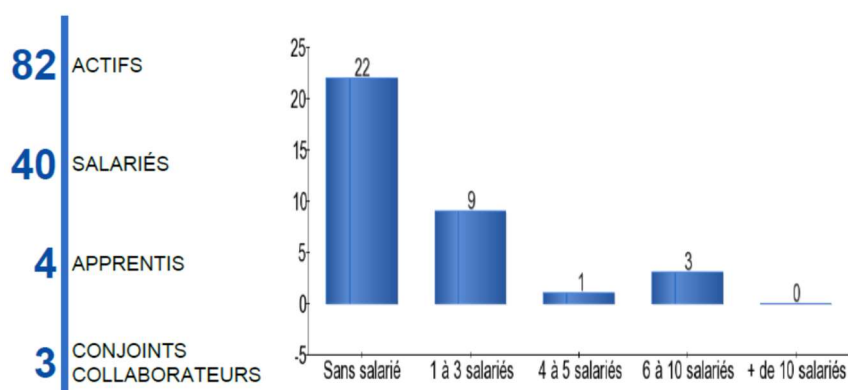
Les données extraites le 07/09/18 de l'application géométiers de la chambre des métiers permettent de dresser un état des lieux et d'illustrer la bonne dynamique de ce secteur :

- 35 établissements artisanaux,
- dont 32 % dans les services, 34 % dans le bâtiment, 14 % dans la fabrication et 20 % dans l'alimentaire,
- dont 9 entreprises en activité depuis plus de 10 ans
- environ 40 salariés et 82 actifs
- 45 ans est l'âge moyen des artisans dirigeants et 7 dirigeants ont plus de 55 ans ce qui pourra poser à terme un problème de renouvellement des entreprises
- 21 chefs d'entreprises sont titulaires de la qualité d'artisan

- 100 % est le taux de pérennité (entreprises créées en 2015 toujours en activité)
- 49 % est le taux de maturité (entreprises en activité depuis plus de 5 ans)
- + 9 % est le taux d'évolution du nombre d'entreprises sur les 5 ans dernières années
- 7 entreprises sont à reprendre dans lesquelles travaillent 6 salariés
- 6 entreprises créées depuis seulement 1 an

Le potentiel d'implantation de nouvelles entreprises artisanales est donc important pour Montpezat de Quercy.

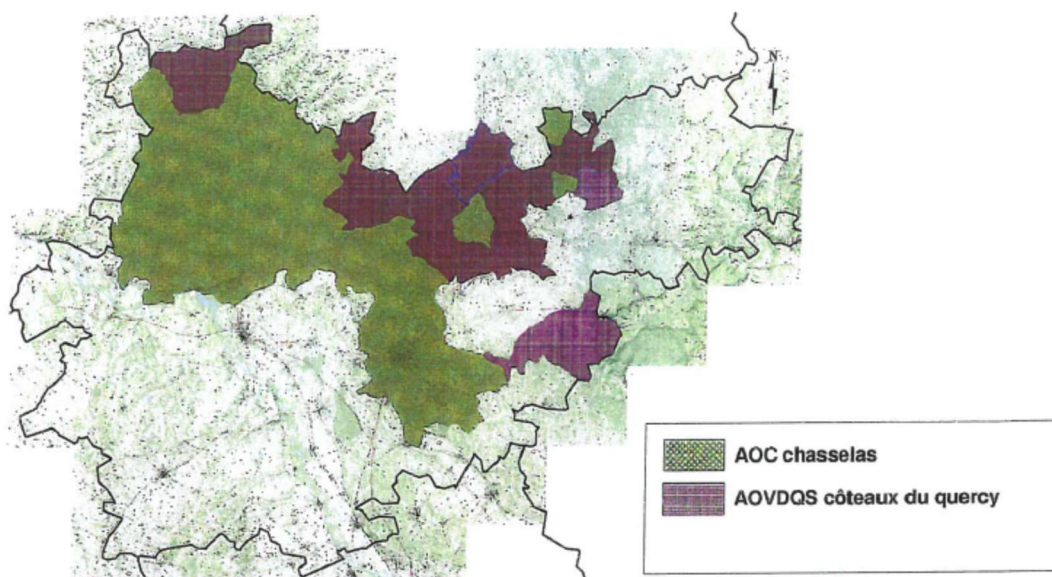
EMPLOIS ET ACTIFS DE L'ARTISANAT



2.2.3 L'agriculture

Malgré un contexte national économique peu évident, on relève une composante agricole encore forte localement avec des activités diversifiées :

- activités fruitières (chasselas, melon, prunes),
- élevage,
- polyculture,
- viticulture, activité bien développée avec l'appellation d'origine contrôlée du chasselas de Moissac et l'appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure (AOVDQS) des Coteaux du Quercy. Une cave coopérative viticole est située en bordure de la RD 820 et 2 viticulteurs ont développé la vente directe au chai, au Domaine de Gabachou et Domaine de Lafage. La municipalité a créé la Maison des Vins et l'a mise à disposition du Syndicat des Vins du Quercy, dans le bâtiment dédié à la promotion touristique.



Source : DDT82

On dénombre ainsi une cinquantaine d'exploitations agricoles sur la commune ce qui conforte son caractère rural. La présence de grands bois de chênes pubescents au Nord et au Sud-Ouest et quelques landes et garrigues renforcent le caractère bucolique de Montpezat.

Pour valoriser les attraits de ce territoire, un office de tourisme a été créé en 1995 dans une demeure bourgeoise restaurée, cédée à la commune par une poétesse. Géré depuis le 01/01/2017 par la Communauté de communes du Quercy Caussadais, il vient d'être rebaptisé « Bureau d'Information Touristique » (B.I.T.). Il a obtenu le label « Tourisme et handicap » en 2007.

Le développement touristique pourra compter sur les nombreux hébergements (1 hôtel, des gîtes privés, des chambres d'hôtes), mais également sur le parc de loisirs du Faillal créé il y a plus de 30 ans équipé d'une grande piscine, de 22 gîtes et de 50 emplacements de camping avec chalets et mobil homes, mini-golf, terrains de basket, de tennis et de pétanque. Ce parc de loisirs est situé à proximité immédiate de la salle des fêtes.

2.2.4 Synthèse sur les perspectives de développement économique

Pour assurer son développement, la commune bénéficie de 6 pôles économiques majeurs :

- **commerce** : activité prépondérante sur le territoire avec plusieurs vitrines,
- **artisanat** : nombreux artisans implantés sur la commune depuis de nombreuses années : électriciens, plombiers, menuisiers, ébéniste, maçons, jardinier paysagiste, élagueurs, lissière, artiste-peintre, saurisseur-poissonnier ;
- **agriculture** : elle représente une part importante dans l'économie communale avec plusieurs exploitations agricoles très diversifiées : polyculture ou productions spécialisées (élevage, céréales, arboriculture, viticulture). Les exploitants développent la vente directe à la ferme de leurs productions ou de produits transformés ;
- **viticulture** : le vin du Quercy AOC est produit et commercialisé sur place. La municipalité s'est inscrite dans une démarche de développement de l'œnotourisme avec le département du Tarn et Garonne. La Maison des vins au sein de la Commune en sera le fer de lance ;
- **industrie** : avec une zone artisanale regroupant des entreprises de différentes tailles elle offre un nombre d'emplois importants notamment grâce à la société la plus importante APEM, implantée depuis les années 1950, avec une centaine d'employés sur le site ;
- **tourisme** : la commune bénéficie du label « Station verte de vacances » et du label « Commune touristique ».

Pour conforter la dynamique économique, les élus de Montpezat s'efforcent depuis quelques années maintenant de rénover et d'entretenir le patrimoine pour satisfaire la population locale et pour développer le tourisme.

2.3 L'habitat

Le parc de logements de Montpezat est relativement ancien : **285 logements datent d'avant 1949 soit 40 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015**. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais c'est

aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...).

Date d'achèvement des résidences principales	Nombre en 2015	Part des RP (%)
Avant 1949	285	39,47 %
De 1949 à 1974	110	15,24 %
De 1975 à 1989	152	21,05 %
De 1990 à 1999	42	5,82 %
A partir de 2000	133	18,42 %
Ensemble	722	100%

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Le taux de logements vacants reste important et en légère augmentation ces dernières années malgré les politiques incitatives de l'habitat et de nombreux bâtiments réhabilités dans le cadre des dernières OPAH. Il est passé de 8.3 % en 2010 à 10.5 % en 2015.

Face à l'opportunité de construire dans des lotissements en périphérie, le parc existant a parfois tendance à être délaissé car souvent inadapté aux attentes et normes actuelles de confort. Cette tendance est générale au Midi-Quercy qui affiche un taux de vacance (10%) un peu plus élevé que les 2 autres Pays de Tarn-et-Garonne. La vacance y a progressé d'un peu plus de 600 logements entre 2006 et 2011. A elle seule, la commune de Caussade a subi près de 39 % de la progression de la vacance du territoire Midi Quercy. Le niveau et la nature de la vacance reflètent les différences d'attractivité avec les communes voisines. Avec Caussade, Molières, Montpezat-de-Quercy, Réalville, Septfonds regroupent à elles seules plus de 600 logements vacants soit 43 % de la vacance des bourgs centres du Pays Midi Quercy. La lutte contre la vacance des logements et la lutte contre l'insalubrité de certains logements sont un enjeu majeur et correspondent à un investissement global : plus de logements occupés en ville, c'est aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux. Les commerces du centre gagneraient en clients potentiels.

On estime en 2015 à 23 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8). C'est peu, à titre de comparaison avec le Pays Midi Quercy, où en 2013, 7% des ménages vivaient dans des logements sans aucun confort, ce qui correspondrait à près de 1300 ménages. Le mal logement concerne avant tout les propriétaires occupants dans 80 % des situations.

Les nombreuses constructions neuves réalisées ces dernières années permettent d'améliorer le niveau de confort général du parc de résidences principales. Près de 160 logements individuels ont été construits sur la période de 2006 à 2010 avec des pics de construction importants en 2010, 2008 et 2006. A Montpezat comme ailleurs la référence et l'habitat dominant reste la maison individuelle représentant 90 % du parc de résidences principales. Seulement 9 logements en collectifs et en résidence ont été construits sur les vingt dernières années.

La production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements. Le parc HLM compte aujourd'hui une cinquantaine de logements dont plus de la moitié correspondent à des appartements de plus de 3 pièces. Les trois quarts de ces logements ont été construits dans les années 70/80, le reste dans les années 90 : on recense aujourd'hui 17 logements sociaux de Tarn-et-Garonne Habitat (dont 3 logements dans un immeuble rénové situé rue de la république, au centre bourg) et 26 logements sociaux de Promologis 82. De plus un propriétaire privé loue à l'année une dizaine de maisonnettes de 25 à 30 m² chacune sur un parc aménagé et arboré avec piscine.

L'attractivité du parc HLM d'ancienne génération semble être mise à l'épreuve aujourd'hui. Selon les derniers chiffres, le taux de vacance du parc social en location de plus de 3 mois a légèrement augmenté de 2011 à 2016 (+ 5.88 %). Le taux de mobilité a pratiquement doublé sur la même période.

Le parc d'«ancienne génération » a l'avantage de proposer des niveaux de loyers bas, mais cette attractivité financière suffit de moins en moins à compenser les problèmes d'attractivité. C'est pourquoi pour améliorer son parc, Tarn-et-Garonne Habitat a restauré ses 14 logements après avis de l'Architecte des Bâtiments de France avec une isolation extérieure par les façades pour une économie d'énergie.

Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais et le Pays Midi Quercy ont mis en œuvre tour à tour, des programmes « d'opération programmée d'amélioration de l'habitat » depuis 1982. Ces opérations ont porté leurs fruits car peu de bâtisses sont aujourd'hui à rénover dans le cœur historique de Montpezat.

Comme ailleurs, l'habitat individuel est prédominant. Avec de nombreux lotissements et d'une cinquantaine de logements sociaux la commune dispose surtout d'une offre de grands logements.

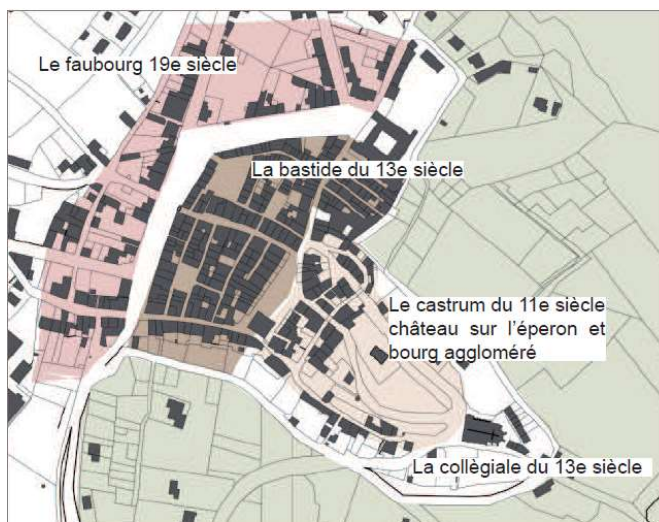
Cependant avec le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, l'orientation des besoins vers des ménages de petite taille posera à moyen long terme la question de la capacité de collectivité à produire des petits logements. La demande locale sera de plus en plus marquée par de nouveaux besoins face aux évolutions sociétales (augmentation de personnes isolées, de familles monoparentales avec un enfant, de jeunes couples en décohabitation...) qui peuvent parfois être en décalage par rapport au stock du parc existant, historiquement construit pour loger des familles plus nombreuses.

La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle et le cœur de bourg.

2.4 Le patrimoine

Riche d'une longue histoire, Montpezat de Quercy présente une organisation urbaine remarquable. Au castrum initial du 11^e siècle, a été juxtaposé une bastide en 1257 fondée par Alphonse de Poitiers et le seigneur de Montpezat.

Le castrum, défensif, intimement lié au relief, supportait un château détruit à la révolution. La bastide, s'est développée plus tard sur le plateau à l'ouest, selon un tracé quadrillé avec deux axes parallèles. Ces voies principales sont recoupées par des voies secondaires étroites.



Le tracé des voies est représentatif des phases du développement urbain

Au 19e siècle l'ouverture de cette forme urbaine limitée s'organise, avec la création de boulevards plantés, liés à la ville et aux principales voies de liaison de territoire à plus grande échelle.

Au cours de la deuxième moitié du 20e siècle, le développement urbain prolonge cette organisation du 19e, sans structure préalable particulière. Les parcelles agricoles sont parfois morcelées et le phénomène de « mitage » se développe ici et là comme dans la majeure partie du territoire français.

Aujourd'hui, si l'enceinte disparue est évoquée par le nom du boulevard des Fossés et du chemin des Remparts, la porte de l'hôpital du 14^e siècle inscrite aux monuments historiques (la seule à avoir été conservée parmi les cinq portes de ville), referme toujours la rue principale.

La belle place à couvert de Montpezat, lieu à l'époque de rencontres et de nombreux échanges commerciaux est aussi bien conservée. Cette place centrale est particulièrement représentative de l'urbanisme des bastides du 13e siècle.

La présence de couverts participe à son identité. Ici les édifices s'élèvent fièrement sur deux étages, ce qui amplifie l'effet d'étroitesse de la parcelle médiévale. La qualité des maisons avec leurs belles fenêtres à meneaux, l'ambiance des couverts aux piliers de pierre, ainsi que le soin apporté au traitement des sols en pierre font de cet espace un des lieux emblématique de Montpezat.

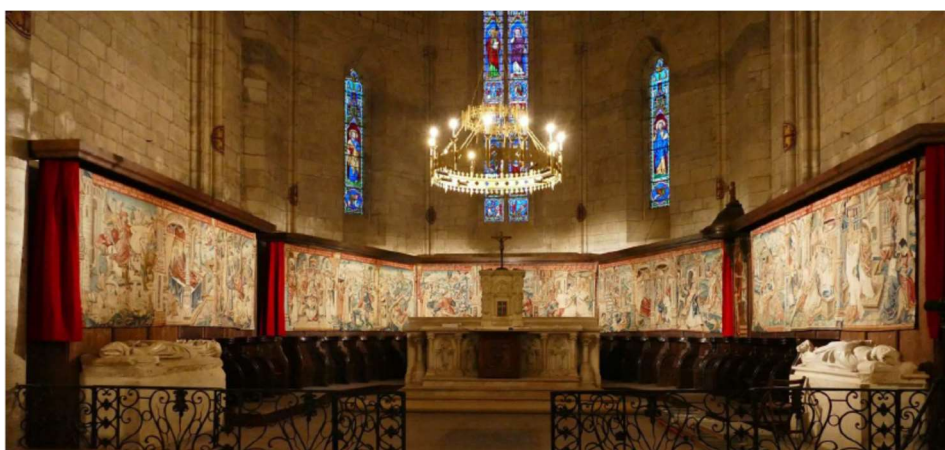


Hôtel de Ville. La Place, classée site protégé (14 décembre 1942)

L'hôtel de ville, avec son architecture néo-classique du 19e siècle, apporte une touche monumentale dans l'espace pittoresque de la place.

De nombreux monuments historiques participent également à l'identité patrimoniale de Montpezat-de-Quercy. D'abord, la collégiale Saint-Martin, édifiée au 14e siècle, présente une remarquable unité architecturale. Elle fut classée monument historique lors de la première campagne en 1840. Ce patrimoine exceptionnel fait l'objet de toutes les attentions. La municipalité a réalisé en 2017 une vaste opération de restauration des tapisseries et procédé au réaménagement du chœur de la Collégiale Saint-Martin. La Manufacture royale de tapisseries De Wit, à Malines en Belgique, a été chargée de nettoyer les tapisseries, de les restaurer. Sous la direction de Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des Monuments Historiques, et sous le contrôle scientifique et technique de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les travaux ont consisté à avancer les stalles et les gisants pour pouvoir présenter les tapisseries bien à plat, en évitant les déformations antérieures liées à la présence de piliers.

Un tout nouveau et performant dispositif d'éclairage a été installé ainsi que des rideaux amovibles, pour protéger la tenture de la lumière. C'est donc dans un nouvel écrin, parfaitement adapté à la visite, que ce joyau du trésor de la collégiale est à nouveau visible depuis septembre 2017.



Les maisons des chanoines (15e s.) situées à deux pas de la Collégiale Saint Martin et l'ancien couvent des Ursulines complètent le patrimoine protégé dans le cœur de ville.



Porte de la ville XIVe s
Monument Historique Inscrit 1964



Collège des Chanoines, XIV e s, XVe s, Monument Historique Inscrit 1956



Collégiale Saint-Martin 1337-1352
inscrite aux monuments classés de 1840



Couvent des Ursulines XVIIe s. Monument Historique Inscrit 1977

Enfin, le bâti mineur de l'espace rural est souvent de belle qualité et participe largement à l'identité patrimoniale locale. La maison rurale quercynoise à bolet y est particulièrement représentée. Les bâtiments annexes, dédiés à l'usage agricole sont aussi de belle facture.

En ce qui concerne les monuments de l'espace rural ce sont traditionnellement des édifices religieux. Deux églises rurales d'époque romane (de Saux et de Pilou) bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques. Le nombre ainsi que la variété des époques des différentes églises rappelle que ce territoire rural est habité de longue date. Si certaines édifices religieux sont situés dans des hameaux - Gandoulès, La Salvetat - les autres sont plus isolées, mais souvent associées à la présence de site archéologiques, preuve d'une occupation humaine ancienne. Ces zones de sensibilité archéologiques doivent prêter attention particulièrement lors de travaux. Elles concernent des patrimoines de toutes époques, dont subsistent des traces parfois ténues, parfois plus visibles comme le dolmen de Taillebarthe.

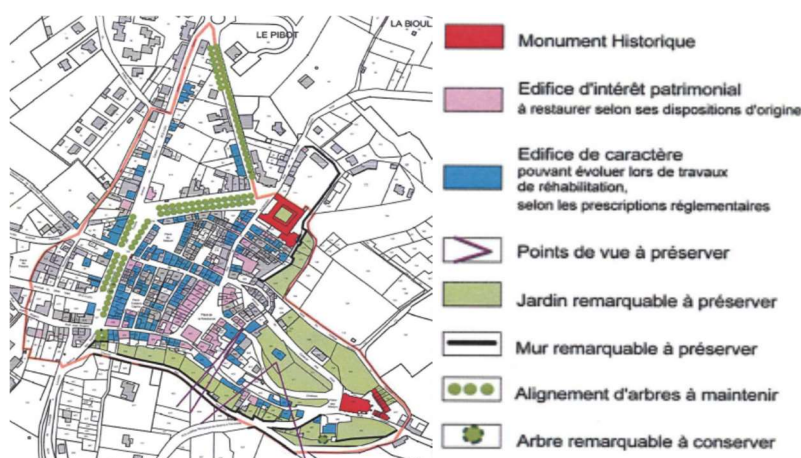
Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine

Pour mieux maîtriser son développement et limiter l'étalement urbain, la municipalité s'est dotée très tôt d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1992 pour protéger et valoriser les nombreux monuments moyenâgeux, pour la plupart classés par les Monuments Historiques :

- l'ensemble urbain de la bastide, site inscrit dès le 24 octobre 1969,
- la collégiale Saint Martin,
- les maisons entourant le chevet de la collégiale,
- Le Manoir de la Borde des Prés, édifice du 13^e s., maison natale du Cardinal des Prés fondateur de la Collégiale Saint Martin,
- l'ancien couvent des Ursulines,
- les églises de Saux et de Pilou, le Manoir de Borde des Prés,
- la porte d'enceinte,
- la place aux couverts,
- les sites archéologiques,

Aujourd'hui, la diversité des sites ainsi que la qualité des édifices remarquables ont concouru à la reconnaissance de ce patrimoine au titre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. L'A.V.A.P. a pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le

respect du développement durable » sur tout le territoire de la Commune. Tous les projets sont ainsi étudiés en étroite collaboration avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et l'architecte des bâtiments de France. (ABF).

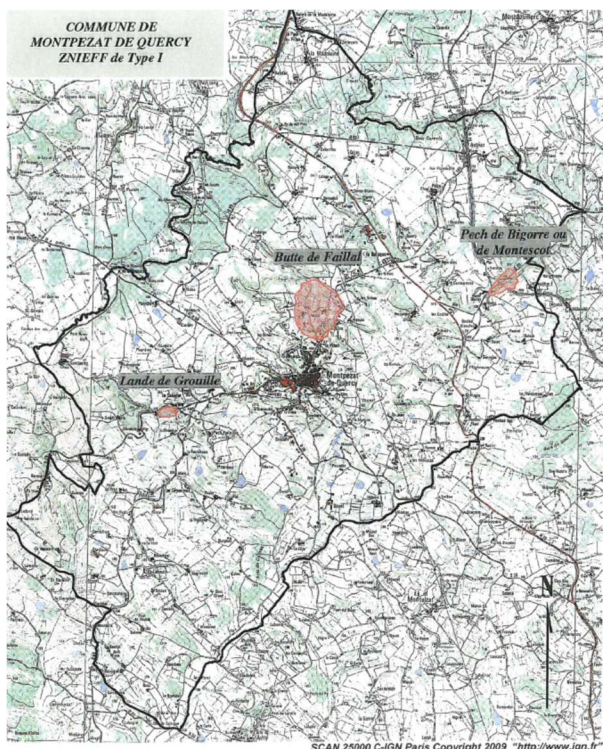


Ces différents périmètres de protection et de valorisation du patrimoine ont permis de préserver les vues les plus emblématiques de la cité dominée par la proue de la majestueuse collégiale Saint-Martin. Montpezat-de-Quercy est bâti sur les coteaux du Quercy, perché à environ 260 mètre d'altitude, la trame constructive de cette bastide surélevée, avec ses îlots denses et ses rues étroites contribuent à son charme. La cité médiévale s'inscrit ainsi dans le paysage de par son implantation, lui permettant de bénéficier de mises en scènes visuelles naturelles. A Montpezat, il existe une relation forte entre le site urbain dense et son écrin de nature qui l'entoure.

Compte tenu des enjeux paysagers forts, le caractère rural de la commune peut être considéré comme une composante forte du patrimoine local.



La partie Nord de la commune, qui correspond au versant Nord de la vallée du Lemboulas est largement boisée avec une dominante de chênes. Il n'y a pas ou peu de bâti dans les boisements, excepté la chapelle de Saux. Ce secteur de la commune correspond à la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I « ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents ». La délimitation correspond approximativement au lit majeur de la rivière. Une seconde ZNIEFF de type I existe sur la commune. Elle concerne la Butte du Sirech, butte au sol calcaire qui accueille une végétation caractéristique.



Trois secteurs de la commune sont répertoriés dans l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type 1) sous les appellations de « Lande de Grouille », « Butte de Faillal » et « Pech de Bigorre ».

En complément de ces secteurs identifiés pour leur richesse écologique, dans ce paysage façonné par l'activité agricole, il existe d'autres formes végétales qui contribuent à l'identité des lieux et à la qualité des paysages. Il s'agit de toutes les plantations d'arbres introduites dans les secteurs habités, comme par exemple le chêne isolé auprès de la croix, le bouquet de cyprès du cimetière, les alignements de platanes aux entrées du village, et les vieux arbres près des maisons.

Ces arbres véritable patrimoine paysager et végétal, constituent des motifs identitaires, qu'il faut conserver ou renouveler. Les plantations autour des nouveaux projets devront respecter ce vocabulaire végétal, tant par la palette qu'il utilise que par les formes qu'il décline.

La charte du Pays Midi-Quercy "Patrimoine et Paysages pour Demain" à laquelle adhère la commune de Montpezat, servira de référence pour la bonne préservation et de mise en valeur du paysage et du patrimoine. Cette charte paysagère s'adresse à tous : aux élus, aux habitants, aux agents économiques et socioprofessionnels...

Par ailleurs, Montpezat adhère :

- au Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées qui offre aux collectivités un appui technique et diverses missions de préservation et mise en valeur des milieux naturels,
- au Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas qui entretient les berges et les cours d'eau (le Lemboulas, le Lembous et le petit Lembous). Leur action : restaurer la végétation, abatages d'urgence, plantations, bouturages, enlèvement d'embâcles...



2.5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,... :

La commune dispose d'un très bon niveau d'équipements de proximité :

- pour la santé : 2 médecins généralistes – 1 ophtalmologue – 2 kinésithérapeutes – 1 podologue – 1 orthophoniste en 2019 – 1 cabinet de soins infirmiers de 3 personnes – 1 compagnie d'ambulances – 1 pharmacie ;
- pour la jeunesse : 1 Centre de loisirs ALAE/ALSH qui accueille les enfants en dehors des heures scolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires ;
- pour la petite enfance : 1 Pôle Petite enfance avec une crèche et une halte – 8 assistantes maternelles à domicile ;
- pour les services de proximité : 1 Service de maintien à domicile (SMAD) avec une dizaine d'aides-soignantes et 1 infirmière-cadre – 1 service de portage de repas – 1 maison de retraite de 30 lits, avec projet d'extension pour 20 lits supplémentaires porté par l'Hôpital local de Caussade en 2020 – 1 maison d'accueil de personnes âgées - 1 bureau de Poste – 2 banques avec 2 distributeurs – 1 office notarial – 1 emplacement de taxis « Andrieu » - 1 station-service ;
- pour les commerces : 1 superette « Huit à 8 » – 1 boulangerie/pâtisserie – 1 épicerie/primeur – 1 poissonnerie/traiteur avec produits locaux : fromage, charcuterie, boucherie – 2 coiffeuses – 1 hôtel – 3 restaurants – 1 pizzeria – 1 snack – 1 bar tabac – 1 bar/brasserie – 1 quincaillerie – 1 magasin de vêtements – 3 garagistes – 2 magasins de semences, produits et petits matériels agricoles – 1 magasin d'outillage et gros matériels agricoles (tracteurs...) – 1 cave coopérative viticole – 2 caves de viticulteurs avec vente au domaine – 1 magasin de bières et commerce de gros ;
- pour l'artisanat : 1 lissière – 1 cabinet de tatouage – 1 saurisseur – 1 artiste-peintre – 1 ébéniste ;
- pour les services publics : 1 Mairie – 1 Médiathèque – 1 Ecole primaire avec 150 enfants comprenant 2 classes maternelles (50 enfants) et 4 classes élémentaires (100 enfants) et une cantine scolaire neuve avec cuisine traditionnelle – 1 Bureau

de Poste avec une Maison de services au public (MSAP) inaugurée en 2016 et qui fera l'objet d'un réaménagement en 2018, 1 Centre d'Incendie et de Secours (CS) – 1 Gendarmerie – 1 déchetterie – ramassage scolaire (école publique, collège, lycée) – transport à la demande ;

- pour le tourisme : 1 Bureau d'Information Touristique - 1 piscine municipale- 1 Parc de loisirs comprenant camping, gîtes, terrains de sport, snack « guinguette » ;
- pour les autres activités de loisirs : 1 lac vert pour la pêche – 1 parcours sportif et de santé – des jardins d'enfants avec jeux – des aires de pique-nique avec combiné tables/bancs ;
- pour les bâtiments municipaux : 1 salle des fêtes – 1 gymnase – 1 stade de football – 1 boulodrome – 1 cinéma-théâtre – 1 salle des Aînés – 1 immeuble avec salles associatives et le B.I.T. – 7 églises – 1 cloître

Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces

Montpezat de Quercy est une ville dynamique avec un centre animé grâce notamment à la présence d'équipements et de services attractifs. Les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et la remise sur le marché des logements vacants, permettra de conforter la demande de la clientèle du cœur du village. Pour compléter son offre de services, la municipalité a aussi le projet de création d'une maison de santé, indispensable à l'accueil d'une nouvelle population et au maintien des habitants les plus vulnérables. Pour améliorer l'accessibilité des services publics, les élus lancent également une réflexion sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Les travaux ont déjà débuté et se poursuivront jusqu'en 2023. Un ascenseur est à l'étude sur le bâtiment de la Mairie, en veillant aux bonnes recommandations de l'ABF.

Enfin, il est utile de rappeler que la Commune est desservie par internet très haut débit, ce qui est un avantage certain pour la population mais surtout pour les entreprises implantées localement.

2.6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...) :

Montpezat de Quercy occupe une situation stratégique au Nord du département du Tarn et Garonne, limitrophe avec le département du Lot à 35 km environ de Montauban.

La commune présente une topographie mouvementée qui ne facilite pas les déplacements doux : le point le plus bas de la commune se situe à 135 m d'altitude, au sud du village, au lieu-dit « Cussac Bas » alors que le point culminant est à 303 m près des lieux-dits « Faillal Haut » et « Rey ».

De plus avec ses 4 401 ha, c'est l'une des communes les plus étendues du département du Tarn et Garonne. On retrouve ainsi autour du bourg centre 8 hameaux dispersés sur le territoire : Perches, Pilou, Lamadeleine, Aussac, Gandoulés, Petit, St-Laurent, La Salvétat.

Malgré ces contraintes, la commune de Montpezat reste bien desservie. Elle est traversée par trois axes de communication importants :

- la route départementale 820 reliant Paris aux Pyrénées, qui situe Montpezat de Quercy à mi-chemin entre les deux pôles urbains de Montauban et de Cahors,
- l'autoroute A20 Montauban-Brive,
- la voie ferrée Paris-Toulouse,

A noter que la bretelle d'autoroute la plus proche est située à environ 5 km et dans sa partie Nord-Est par la route départementale D 820, toutes deux classées en routes à grande circulation.

La commune est également bien desservie par plusieurs routes départementales :

- deux routes départementales de 2^{ème} catégorie avec un trafic de plus de 1000 véhicules en moyenne journalière annuelle : la RD20 et la RD 38,
- cinq routes départementales de 3^{ème} catégorie avec un trafic de 100 à 600 véhicules en moyenne journalière annuelle

Le reste de la commune est drainé par la voirie communale avec des chaussées parfois étroites.

Enfin, en matière de transport collectif, la commune est traversée par une ligne ferroviaire Paris Toulouse. Un petit bus du « Transport à la demande » fait également des trajets entre Montpezat et Caussade pour permettre à la population de faire des courses ou prendre des rendez-vous. Une place de « taxi » en stationnement permanent est aussi réservée à une société privée sur la commune.

En ce qui concerne les déplacements doux, pour se déplacer à pied, les habitants peuvent emprunter le chemin de ronde. En 2017, la municipalité a créé des marches à l'entrée du chemin pour en faciliter l'accès et consolider des bordures pour assurer la sécurité avec un cordage contre le mur. A cela s'ajoutent 3 chemins de randonnée balisés et entretenus par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité

De part son réseau routier très dense, on retrouve à Montpezat des voies de toutes catégories aux trafics très différents. La voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement. Seulement un tiers des habitants travaillent en 2015 sur la commune et 45 % dans un autre département.

A l'échelle du PETR du Pays Midi Quercy, l'offre de transport collectif (trains, cars et Transport à la demande TAD) est dans l'ensemble relativement présente sur le territoire, mais pas assez adaptée aux besoins et qui n'empêche par le « tout automobile » pour les déplacements quotidiens (83 % des actifs du territoire se rendent au travail en voiture, le plus souvent seuls).

Cette augmentation du nombre et de la distance journalière des déplacements des navetteurs (domicile-travail), induit une augmentation de la part des transports dans la consommation énergétique du territoire (44 % en Pays Midi-Quercy contre 36 % en Occitanie). Selon le diagnostic mené en 2009 sur la *Mobilité tout au long de la vie en Pays Midi Quercy*, le nombre de ménages motorisés a aussi augmenté de 18,2% dans la Communauté de Communes du Quercy Caussadais entre 1999 et 2006 pour atteindre 87,2%. D'après les dernières statistiques INSEE à Montpezat, 42 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015 contre 37 % en 2010 soit une augmentation significative de +5 %. En effet, parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 81 % utilisent la voiture (camion, fourgonnette) pour se déplacer alors que 11 % ne disposent d'aucun moyen de transport. Par contre 7 % des habitants se déplacent à pied et 1 % en deux roues.

Cette minorité d'usagers piétons ou cyclistes peut laisser penser qu'un travail sur l'espace public pourrait être en mesure de modifier la répartition des modes de déplacement, au moins là où cela serait possible (proximité immédiate du bourg), afin d'encourager les déplacements doux. Afin de limiter la logique du « tout automobile », la commune adhère également au réseau d'autostop organisé et sécurisé « Rézo Pouce » mis en place en particulier pour les petites et moyennes distances.

2.7 La transition écologique et énergétique :

Le PETR du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETR à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive.

La facture énergétique (logement + transport) pèse en effet de plus en plus sur les ménages du territoire : estimée au niveau du Pays à une charge par ménage en moyenne de 3 376 €/an (dont 1 625€ pour le logement et 1 752€ pour le transport). Le risque de précarité énergétique est bien réel pour une part importante des ménages du territoire car cette facture pourrait augmenter de 31% d'ici 2030 (source ADEME).

Un bilan détaillé a été réalisé dans le cadre du PCET par le cabinet Explicit / ARPE pour estimer les consommations énergétique du territoire. Le diagnostic du PCET est organisé suivant un plan en 3 parties (une approche globale du territoire, une analyse sectorielle des principaux postes d'émissions et des axes stratégiques déclinés pour l'action). Les données locales dans le contexte global des questions environnementales et de leurs incidences législatives (Grenelle) sont ainsi analysées finement. Le diagnostic réalisé pointe notamment les forces et faiblesses de son territoire en ce qui concerne les déplacements.

Il en ressort les principaux résultats suivants :

- Transport = 450 GWh soit 44 % (contre 36 % en Occitanie)
- Résidentiel = 357 GWh soit 35% (contre 30 % en Occitanie)
- Industrie et agriculture= 113 GWh soit 11 % (contre 16 % en Occitanie)
- Tertiaire = 70GWh soit 7% (contre 16% en Occitanie)
- production actuelle d'EnR (Energies renouvelables) estimée à 121 GWh/an,

Synthèse pour la protection de l'environnement

Dans le cadre de la politique menée par le Pays Midi Quercy, l'enjeu des réductions des consommations d'énergie du patrimoine communal a été identifié comme prioritaire par les élus locaux et s'inscrit par conséquent dans le plan action « énergie » du Pays Midi Quercy. La réalisation d'une comptabilité énergétique a été la première étape. Cet état des lieux précis des consommations et cette prise de conscience locale ont permis de mettre en place les actions suivantes :

Remise à niveau des bâtiments publics d'un point de vue énergétique :

- Cantine : agrandissement et remise aux normes,
- Ecole : changement des menuiseries double vitrage dans les classes et installation d'un chauffage au sol,
- Gymnase : changement du bardage pour une meilleure isolation et changement de l'éclairage et des anciens néons,
- HLM Tarn-et-Garonne Habitat : isolation par l'extérieur des logements sociaux.

Mise en place d'horloges astronomiques et coupure de l'éclairage public :

- Mise en place en 2016 de 16 horloges astronomiques sur le village et les hameaux,
- Eclairage public avec une coupure horaire de minuit trente minutes à cinq heures trente minutes. La mise en place de cette mesure a pour objectif de réaliser des économies importantes, de rallonger la vie du matériel, d'alléger la maintenance et de limiter la pollution lumineuse pour préserver la faune et la flore.

Remplacement des ampoules d'anciennes générations :

Un programme de suivi depuis 2015 a été mis en place avec le Syndicat Départemental d'Energie pour changer les ampoules « ballons fluo » par des ampoules LED plus économiques et qui assurent un meilleur éclairage. Soucieuse de l'empreinte carbone, la Commune de Montpezat-de-Quercy contribue depuis plusieurs années au développement durable et essaye ainsi de réduire ses coûts de fonctionnement.

Mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques :

Une borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée en octobre 2017 sur la commune, dans la Rue du 19 mars 1962. Elle permet de recharger 2 véhicules simultanément en moins d'une heure. La commune a par ailleurs acheté un véhicule électrique Peugeot Partner pour les services techniques en janvier 2018.

3/ Premières orientations du « Projet » Bourg centre

3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser

3-1.1 un ensemble médiéval remarquable à conforter

Le cœur historique est remarquable avec ses maisons à pans de bois et ses monuments classés ou inscrits. Sa trame constructive, avec ses îlots denses et ses rues étroites, est un des éléments qui contribuent à son charme. Cette logique urbaine est cohérente et doit être préservée et confortée. Les éléments structurants sont le tracé quadrillé et la densité urbaine, la place à couvert, les portes de ville, les anciens fossés, le parc du château, la collégiale et les logements des chanoines. Face à la densité urbaine du cœur historique, l'espace urbain du boulevard offre une respiration, et met en perspective la vue sur le grand paysage.

3-1.2 un cadre paysager naturel exceptionnel encore préservé

La ZPPAUP mise en place très tôt dès 1992, en proscrivant toute construction neuve dans les secteurs les plus stratégiques a permis de préserver une des vues les plus emblématiques de la cité dominée par la proue de la majestueuse collégiale Saint-Martin. Ce paysage urbain emblématique de Montpezat est issu de l'harmonie entre l'implantation étagée des édifices et le relief d'une part, et de l'harmonie entre le contraste d'une architecture monumentale émergeant d'un versant naturel aux abords de la collégiale d'autre part. Qu'ils soient occupés par des jardins domestiques, des vergers ou des parcelles en culture, ces premiers plans constituent un socle paysager de qualité. L'activité agricole environnante favorise le dégagement des premiers plans de vue et met en scène le bâti. La prise en compte du paysage dans les aménagements publics reste un enjeu majeur pour les élus de la commune de Montpezat de Quercy. La ZPPAUP a été remplacée par une AVAP pour une meilleure protection de l'architecture et du patrimoine.

3-1.3 des OPAH qui ont porté leurs fruits

En flânant dans le centre-bourg, au détour de placettes et de ruelles, on peut découvrir les maisons anciennes rénovées et habitées. La commune de Montpezat, aux côtés de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et du Pays Midi Quercy ont mis en place tour à tour, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) depuis 1982. Ces OPAH ont porté leurs fruits car peu de bâtisses restent aujourd'hui à rénover. En s'inscrivant dans la durée, les programmes d'amélioration de l'habitat ancien ont concouru à requalifier une bonne partie du parc existant.

3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés

3-2.1 un bâti ancien « contraignant »

Si l'aspect esthétique de l'ensemble médiéval de Montpezat de Quercy est remarquable, ces mêmes éléments patrimoniaux constituent parfois une contrainte pour ses occupants pour le maintien dans les lieux ou pour une nouvelle installation, en raison notamment du trop faible éclairage qui en résulte. Le cœur historique est loin d'être déserté, mais la modestie de certaines parcelles et leur densité, associé parfois à l'état sanitaire dégradé de certains bâtiments peut complexifier certaines opérations de réhabilitation. La permanence de la forme urbaine médiévale doit être adaptée à la vie citadine actuelle et permettre l'aération du tissu dans une logique de recomposition générale d'ensemble. Plusieurs placettes ont fait l'objet de curetages décidés par la municipalité, pour améliorer le quotidien des riverains et donner de la lumière aux habitations existantes, ce qui montre la vitalité de cette petite ville, constamment en reconstruction sur elle-même.

3-2.2 des zones d'habitat diffus déconnectées du centre ancien

Au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle, le développement urbain prolonge l'organisation du 19^e, sans structure préalable particulière. Les parcelles agricoles sont parfois morcelées et le phénomène de « mitage » se développe ici comme dans la majeure partie du territoire français. L'évolution de l'habitat s'est faite progressivement vers le Nord et l'Ouest, d'abord en constructions contiguës, puis les besoins s'orientant vers les maisons individuelles, des constructions groupées ont vu le jour soit dans des lotissements, soit le long des routes aux abords immédiats du village soit dans quelques hameaux. La commune compte ainsi quelques lotissements datant d'une quarante d'années et d'autres plus récents. Par opposition au centre ancien, ces extensions contemporaines présentent un tissu très aéré avec des pavillons édifiés au coup par coup ou sous des formes de lotissements implantés en milieu des parcelles et en recul par rapport à la voie. L'urbanisation s'est développée de façon tentaculaire, le long des deux axes de circulation que sont les routes départementales RD 20 et RD38. Aujourd'hui, la municipalité a décidé de stopper cet étalement et d'épaissir les zones urbaines déjà constituées avec l'intention de les reconnecter au cœur historique. Hormis le bourg, on retrouve 8 hameaux dispersés sur le territoire communal : Perches, Pilou, La Madeleine, Aussac, Gandoulés, Petit, St-Laurent, La Salvétat. Les espaces publics dans les hameaux sont limités et ont conservé un caractère rural dans leur aménagement : plantation, sols enherbés. Ils sont associés à de petits monuments, croix ou au puits.

3-2.3 une place prépondérante de la voiture dans l'espace urbain

La commune de Montpezat de Quercy se trouve en milieu rural et la voiture reste encore le moyen principal de déplacement. Mais la place de l'automobile dans la ville est remise en cause par les élus, tant pour des raisons écologiques, qu'économiques et sociétales notamment avec le vieillissement de la population.

3-3 les grandes orientations retenues

Pour développer et valoriser Montpezat de Quercy, dans le cadre de la mise en œuvre de l'AVAP, les élus ont fixé les grandes orientations suivantes :

ORIENTATION 1 : préserver l'architecture ancienne en restaurant le patrimoine architectural dans le respect des formes et des matériaux anciens.

Le règlement de l'AVAP prescrit des dispositions détaillées à respecter pour la restauration, la réhabilitation de tous les éléments constitutifs de l'architecture ancienne (toitures en tuiles canal, traitement des façades- pan-de-bois ou pierre, menuiseries à restaurer ou restituer, enseignes...).

ORIENTATION 2 : maintenir la qualité du paysage urbain en harmonisant des interventions sur les volumes, en respectant le relief et les implantations urbaines existantes.

Les modifications des bâtiments doivent rester dans la logique de composition architecturale et les édifices nouveaux doivent s'insérer dans le tissu bâti (alignement, mitoyenneté, volumes, matériaux et teintes). Etant donné sa position dominante, Montpezat est vu de loin, aussi aucun équipement technique modifiant l'aspect des toitures ne peut être installé.

ORIENTATION 3 : veiller à l'intégration de nouveaux volumes en étudiant l'impact des volumes nouveaux depuis les points de vue lointains et proches.

ORIENTATION 4 : maintenir la qualité des espaces publics : veiller au traitement qualitatif des sols, des murs, au renouvellement et au choix des végétaux et au choix du mobilier urbain associé à l'espace public.

Le traitement des espaces libres privés (jardins, cours, perron) est précisé dans le règlement de l'AVAP dans le but de maintenir la continuité urbaine existante (murs de clôture, serrurerie..). Une palette végétale est préconisée.

3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain

En veillant à la bonne conservation des bâtiments remarquables, en embellissant la cité notamment par le fleurissement, les élus souhaitent conserver une cité médiévale attractive avec un cadre de vie agréable alliant un environnement « rural, naturel » à une bonne gamme de services et de commerces de proximité. Même si la commune bénéficie de nombreux atouts pour attirer une nouvelle population (un environnement paisible, une activité agricole prépondérante sur tout le territoire, une zone artisanale dynamique), les élus doivent poursuivre leurs efforts pour proposer aux habitants tous les services que peut offrir une grande ville tout en conservant l'âme d'un village authentique.

4/ Les thématiques prioritaires et principaux projets engagés / envisagés

4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre

4-1.1 se servir du patrimoine comme facteur de développement économique

La bonne gestion financière de la commune a permis aux élus ces dernières années d'accroître le budget communal consacré à la valorisation du patrimoine qui constitue une grande richesse locale et pourra être la source d'importantes retombées économiques. La mise en place d'actions d'animation de la municipalité sera porteuse d'une image positive pour la commune.

Le rachat et la rénovation par la commune d'une ou deux maisons des Chanoines situées à l'arrière de la Collégiale permettra par exemple de présenter un nouveau regard sur Montpezat sur son bâti authentique du moyen-âge, de le partager et de le faire visiter auprès d'un large public : population locale et touristes.

Les salles situées en sous-sols de la Mairie (caves et anciennes prisons) qui ont été remises en état par les agents municipaux en 2018 pourront également être proposées à la location à des artisans d'art en période estivale (artistes peintres, potiers...). Les élus souhaitent étendre cette action avec des locations similaires sur la Place de la Résistance. Des artisans d'art pourront y élire aussi domicile pendant la période estivale.

Les élus s'efforcent donc de rénover et d'entretenir le patrimoine non seulement pour le bien-être et le confort de la population locale mais également pour développer le tourisme et soutenir l'économie locale.

4-1.2 proposer un cadre de vie le plus agréable possible

Année après année, la municipalité valorise le cadre de vie de ses habitants. Les élus sont conscients que l'aménagement des espaces publics urbains de qualité participera à la valorisation du site patrimonial remarquable. Ils souhaitent poursuivre les aménagements des places publiques pour les rendre plus fonctionnelles et qu'elle profite plus aux piétons tout en rendant possible le stationnement automobile.

Les élus mènent également une réflexion dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour que les services publics soient accessibles auprès de tous. Les travaux ont débuté et se poursuivront jusqu'en 2023.

L'accès aux loisirs comme aux services de soins et de santé font partie également des grandes priorités de la municipalité.

L'accès aux services et aux commerces de proximité est un autre enjeu important. Les activités commerciales du cœur de bourg feront l'objet d'une attention particulière car elles remplissent :

- 1- une fonction d'identité en donnant une image attractive de la commune,
- 2- une fonction sociale en constituant un lieu de rencontre, d'échanges, notamment pour les personnes âgées et personne à mobilité réduite qui y effectuent l'essentiel de leur achat,
- 3- une fonction d'animation en créant de la vitalité au cœur de ville,
- 4- une fonction de proximité en réduisant les distances parcourues, en incitant aux modes doux de déplacement.

C'est pourquoi, les élus ont le projet de réhabiliter d'anciens locaux commerciaux vacants au cœur du village afin de créer de nouveaux services /commerces. La municipalité doit se donner les moyens de développer les initiatives locales et de créer de l'emploi pour ses habitants.

4-1.3 élever le niveau de notoriété de Montpezat de Quercy

La fréquentation du Bureau d'Information Touristique de Montpezat, en forte hausse depuis quelques années, conforte les élus dans la poursuite de leurs efforts. La municipalité avec le soutien de la population souhaite postuler au classement « des plus beaux villages de France », un label touristique qui élèverait encore la notoriété de Montpezat de Quercy.

Pour que la demande de classement ait toutes les chances d'être validée, la municipalité a décidé l'enfouissement des points collectifs d'ordures ménagères et de tri sélectif en centre-ville mais également la suppression de poteaux et l'enfouissement des fils électriques et télécoms sur les points stratégiques de la cité ainsi qu'à proximité des bâtiments classés ou inscrits.

Les travaux du hameau de Gandoulès sont aujourd'hui terminés et permettent d'apprécier l'église du 12^e siècle et les bâtisses en pierre du Quercy dans un environnement plus naturel. La rue Jean Rogero et la route de Molières sont planifiées prochainement. Des projets sont à l'étude pour l'Avenue de Cahors et la Rue du 19 mars 1962. Le coût sera partagé avec le Syndicat Départemental d'Energie qui assurera le suivi et le contrôle du chantier.

La municipalité accordera aussi beaucoup d'importance à l'éclairage public et à la consommation énergétique. De nombreux travaux sont prévus pour ces 5 prochaines années.

4-1.4 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Montpezat de Quercy

1. Aménagement des espaces publics :

- | | |
|---|-------------|
| - Place de la Résistance : aménagement piétonnier/parkings | 2021 |
| - Curetage dans une ruelle pour créer une liaison nouvelle | 2019 |
| - Création de parkings Rue du 19 mars 1962 | 2023 |
| - Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière | 2021 |
| - Liaison piétonnière du village au stade pour les écoliers, entrée Est | 2021 |
| - Enfouissement des points collectifs d'O.M. et tris sélectifs en ville | 2025 |

2. Mise en accessibilité des bâtiments publics :

- | | |
|--|------------------|
| - Programme AD'AP | 2018-2024 |
| - Mise en place d'un ascenseur à la Mairie | 2019 |

3. Rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public :

- | | |
|---|------------------|
| - Eclairage public : changement des ballons fluo en lampes LED
+extinction de minuit 30 mn à 5 heures 30 mn. | 2018-2024 |
| - Enfouissement des réseaux électriques et France télécom dans le bourg | 2019-2022 |
| - Changement des menuiseries à l'école publique. | 2021 |
| - Nouveau bâtiment pour les Services techniques pour relogement | 2019 |
| - Eclairage autonome du parking de la salle du Faillal : économie d'énergie (solaire). | 2020 |
| - Eclairage public du Lot. du Moulin à Vent à rénover : économie d'énergie | 2022 |
| - Remplacement de véhicules aux services techniques par véhicules électriques | 2018-2023 |

4. **Création d'espaces associatifs et/ou mutualisés :**
 - Salle multi-activités/gymnase dans l'enceinte du groupe scolaire **2022-2024**
5. **Création d'équipements sportifs :**
 - Création d'un City Park **2023**
 - Aménagement d'un club-house pour clubs sportifs **2021**
 - Rénovation d'un club-house existant **2021**
 - Création d'un vestiaire pour l'école de football **2020**
6. **Centre de santé pluri-professionnels :**
 - Achat d'un bâtiment pour créer un pôle médical **2019-2020**
7. **Rénovation de l'habitat communal locatif :**
 - Réhabilitation d'un logement gîte au-dessus de la MSAP **2019-2020**
8. **Activité économique de proximité en milieu rural :**
 - Réaménagement de la MSAP au sein du bureau de Poste **2018-2019**
 - Réhabilitation d'anciens commerces au cœur du village pour proposer de nouveaux services/commerces **2020-2026**
9. **Tourisme :**
 - Acquisition de maisons des chanoines pour visites **2020**
 - Réhabilitation du Parc de loisirs : acquisition mobil-homes, gîte « handicapés » à créer, piscine à rénover **2019-2020**

4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire

Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain »

L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes notamment de Caussade qui se trouve à seulement 15 km de Montpezat de Quercy. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre à des besoins en attente tout en évitant les doublons (équipements, services ...). La question des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

Ce choix de la commune s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte économique actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.

S'inscrire dans la dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales, dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire.

Les bourgs centres pourront donc profiter de la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant.

Le PETR a un rôle fédérateur, c'est dans ce sens qu'une conférence des Maires a été voulue par le législateur, consultable pour l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. Suivant le même objectif fédérateur, un Conseil de développement territorial (CDT) doit également être constitué. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

La première Conférence des maires du Pays Midi Quercy s'est réunie le 15 décembre 2015 à Montricoux et comptait une soixantaine d'élus pour valider la proposition de projet de territoire. L'ensemble des élus présents a reconnu la pertinence de ce Projet de développement durable de territoire du Pays Midi Quercy. Préalablement à cette conférence des maires, le projet de territoire a été soumis pour avis aux membres du Conseil de développement Territorial qui a soulevé quelques points de vigilance :

- La coopération avec les territoires voisins doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, comparer et enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important.
- La coordination des politiques publiques et surtout des partenaires institutionnels et techniques (ex : chambres consulaires...) œuvrant pour leur mise en œuvre doit être particulièrement recherchée dans le cadre de ce projet de développement durable du Pays Midi Quercy.
- La territorialisation du développement du Pays devra être plus formalisée dans la mise en œuvre du Projet de territoire, notamment à travers l'élaboration du SCOT. Il s'agira de caractériser (Base de données) et de cartographier les points d'appui, les points forts de développement du territoire pour ne pas laisser penser que toute partie du territoire peut tout faire.

Le Comité syndical du PETR du Pays Midi Quercy a délibéré favorablement le 18 décembre 2015 sur le Projet de développement durable de territoire. La création du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) en janvier 2015 a permis aux élus de réajuster la stratégie de développement et de définir collectivement une nouvelle feuille de route et de porter un nouveau regard sur le territoire. **Le PETR joue un rôle de prospective**, il doit élaborer un projet qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. La mise en œuvre du Projet de territoire est formalisée dans le cadre de la convention territoriale qui est conclue entre le PETR, les EPCI (intercommunalités) membres, le Conseil départemental et le Conseil régional. Elle permettra de préciser les missions déléguées au pôle et les conditions dans lesquelles elles s'exerceront. Un rapport annuel présentant la mise en œuvre du Projet de territoire doit être présenté à la conférence des maires, au Conseil de développement territorial (CDT) et aux EPCI membres. Il s'agit donc d'un renforcement de la coopération entre le PETR et les EPCI.

Fort de ce constat, les acteurs du Pays Midi-Quercy, conscients d'appartenir à un même territoire en transition ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR du Pays Midi Quercy caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,

- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Il s'agira de développer la capacité du territoire à favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets et la coopération entre territoires pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire. Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes.

L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron,
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, il s'agira très rapidement de promouvoir l'élaboration de stratégies des bourgs centres en portant la réflexion locale à une échelle géographique la plus pertinente au regard des enjeux territoriaux du développement durable, indépendante des limites institutionnelles. Il s'agira d'éclairer les décisions d'aménagement de court terme en les inscrivant dans une réflexion à une échelle élargie et à long terme.

« L'appel à projet bourgs centres » est donc une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune et concertée avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs centres (résorption de l'habitat insalubre, vacant) et pour la requalification des espaces publics.

L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante des bourgs centres, ce qui confortera la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Les bourgs centres pourront compter sur l'expertise du PETR Midi Quercy qui a su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt, ..) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

5/ Contexte et démarches Territoriales en cours :

Le PETR du Pays Midi Quercy coordonne et porte plusieurs dispositifs contractuels parallèles, soutenus par des financements croisés (Europe, Etat, Région et département de Tarn-et-Garonne) contribuant à la mise en œuvre des programmes suivants :

- o **Le Projet de développement durable du territoire pour la période 2015-2020** validé fin 2015 par le PETR et ses 4 EPCI en 2016.

- o **Le contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy pour la période 2015-2017**, piloté par la Région, signé le 17 décembre 2015,

- o **Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy pour la période 2017-2020**, piloté par l'Etat, signé le 25/02/2017, pour accompagner les investissements publics et renforcer l'attractivité du territoire.

- o **Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021 avec le PETR Midi Quercy en cours de définition et prenant le relais au CRU.**

- o **Le programme européen LEADER, pour la période 2016-2022** sur le Pays Midi Quercy avec comme priorité ciblée « la coopération et l'anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

1- Le Projet de développement durable du territoire

Devenir PETR en janvier 2015 impliquait pour le Pays Midi-Quercy de travailler sur l'élaboration d'un projet de territoire dans les 12 mois suivant sa mise en place en partenariat avec les communautés de communes du territoire.

Une mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire a été confiée à la SPL ARPE Midi-Pyrénées pour la rédaction et l'animation de réunions de concertation sur le projet, pour notamment l'inscrire dans une démarche de développement durable. L'élaboration de ce projet a été concentrée sur le 2ème semestre 2015, dans la mesure où plusieurs études et concertations avaient été déjà menées depuis 2 ans et ont pu être capitalisées, pour construire le projet.

Le projet de territoire a donc été bâti en 6 mois au travers des grandes étapes suivantes :

- août 2015 : capitalisation de l'ensemble des ressources documentaires pour rédiger le projet de diagnostic territorial de développement durable ;
- 25 septembre 2015 : réunion du Bureau du PETR et réunion de l'équipe technique du PETR pour compléter et valider le diagnostic, recueillir les premières attentes des élus vis-à-vis du projet ;
- 13 et 23 octobre 2015 : entretiens avec les Directeurs généraux des services ou élus des 4 intercommunalités pour mieux identifier leurs activités et attentes vis-à-vis du projet de territoire et articulation avec le PETR ; réunion avec l'équipe du PETR sur la stratégie ;
- 6 novembre 2015 : réunion avec le Bureau du PETR sur la stratégie et l'articulation PETR / intercommunalités ; réunion avec le conseil de développement du territoire sur le diagnostic et la stratégie ;
- 4 décembre 2015 : réunion commune du Bureau et du conseil de développement du territoire sur le pré projet de territoire ;
- 15 décembre 2015 : présentation du projet pour avis en conférence des Maires et au conseil de développement territorial ;
- 18 décembre 2015 : délibération du conseil syndical du PETR sur le projet de territoire ;
- Début 2016 : délibération des intercommunalités sur le projet de territoire.

Ainsi **16 thématiques et actions prioritaires pour le développement durable du territoire** ont été identifiées

- L'information, la communication et la concertation locale
- La mutualisation avec les intercommunalités et une plus grande autonomie financière
- La qualité de vie (patrimoine, nature, dynamique associative et culturelle)
- La pauvreté
- Le devenir des jeunes sur le territoire
- Le vieillissement de la population
- La fracture est/ouest
- L'urbanisme durable
- La valorisation du patrimoine bâti
- La mobilité et l'accessibilité
- La transmission-reprise d'activités

- Le développement d'activités économiques dans le respect des ressources (agriculture, tourisme, artisanat...)
- La performance énergétique de l'habitat privé
- Une plus grande indépendance énergétique
- La gestion globale de l'eau
- La connaissance et la préservation de la biodiversité

Autour de ces thématiques prioritaires, **un projet de territoire** a été établi et décliné en 3 axes stratégiques et fiches actions pour rendre le territoire encore plus **équitable, viable et vivable**.

Stratégie pour un territoire équitable :

1- Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable :

Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants et assurer sa promotion à l'extérieur. Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.

2- Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation :

Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial. Favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets.

Stratégie pour un territoire viable :

3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aussi à des marchés extérieurs à haute valeur ajoutée.

4. Accompagner la Transition Énergétique du Territoire

La transition, vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Stratégie pour un territoire vivable

5. Soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire

Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter l'attractivité durable du territoire.

6. Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Une valorisation de la ressource patrimoniale s'appuyant sur la dynamique culturelle existante et à développer. Une dynamique à connaître, préserver et valoriser pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy.

2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017)

Le Contrat Régional Unique (2015-2017) du PETR Pays Midi-Quercy, a été signé le 17 décembre 2015. Le bilan quantitatif est cohérent avec le Contrat cadre initial : soit globalement 88 projets représentant 23.3 M€ de coût global, soutenus en moyenne à près de 50 %, dont une contribution de la Région à hauteur de 1 998 010 € et une contribution du Département à hauteur de 3 997 936 € (estimées en juin 2018).

Le bilan qualitatif est globalement satisfaisant, principalement en matière de renforcement de l'attractivité des bourgs (par des projets d'aménagements d'espaces publics) et d'exemplarité énergétique des projets d'investissements publics accompagnés (en synergie avec l'aide Territoires à énergie positive pour la croissance verte TEP CV obtenue sur la période).

Le Contrat Régional Unique a été décliné en 3 axes :

- o **L'axe 1 « Un territoire équitable »**, a plus particulièrement permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire (dont une faisabilité d'un observatoire territorial) par le déploiement d'une ingénierie territoriale pluridisciplinaire (urbanisme-aménagement ; culture ; tourisme ; énergies..) portée par le PETR du Pays Midi-Quercy,

- o **L'axe 2 « Un territoire viable »**, a plus particulièrement concerné le développement de l'offre d'activités touristiques, grâce notamment au nouveau label « Pôle pleine nature-Gorges de l'Aveyron » et la préfiguration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) pour l'ensemble du territoire Midi-Quercy. De plus, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés a connu une accélération avec la labellisation TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

- o **L'axe 3 « Un territoire vivable »** a plus particulièrement investi la valorisation patrimoniale des centres-bourgs par des aménagements qualitatifs d'espaces publics et la création ou la faisabilité d'équipements structurants.

3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020)

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre l'Etat, le PETR, le Conseil Régional Occitanie, la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce contrat s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région et notamment avec le Contrat Régional Unique. L'un des objectifs stratégiques et opérationnels inscrit au contrat est la revitalisation des bourgs centres notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs.

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu majeur du territoire qui compte une quinzaine de centres bourgs anciens, structurant l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi Quercy. Le contrat de ruralité doit permettre de maintenir le maillage en services et équipements, notamment autour des 7 communes en « pôle de services intermédiaires » et 7 autres en « pôle de proximité ».

Le PETR du Pays Midi Quercy souhaite poursuivre les actions engagées en la matière en renforçant grâce, au contrat de ruralité, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens.

Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des centres bourgs. Le PETR pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti ».

4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021)

Les projets des communes qui seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels devront être cohérents avec les enjeux spécifiques identifiés déclinés en **4 objectifs stratégiques et 7 fiches mesures phares du contrat territorial** :

ENJEU PARTAGE 1 : RENFORCER L'HABITABILITE DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Action n° 1 : Favoriser le bien-vivre ensemble

L'objectif de cette action est de renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter la cohésion sociale et plus généralement le « bien vivre ensemble ».

Action n° 2 : Renforcer l'attractivité des bourgs-centres

L'objectif de cette action est de renforcer la fonction structurante de centralité des bourgs centres pour le territoire, dans la continuité de la Charte Paysagère et patrimoniale du Pays et du futur SCOT (en cours d'élaboration sur 2018-2021). Le maillage équilibré des bourgs-centres sur l'ensemble du territoire est une force qu'il s'agit de valoriser en s'inscrivant dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-centres ».

Objectif stratégique 2 : Ancrer le territoire de projet dans son environnement

Action n°3 : connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable

L'objectif de cette action est de :

- Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité.
- Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial.
- Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquelles est confronté le territoire.

ENJEU PARTAGE 2 : VALORISER LES RESSOURCES DURABLES DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 3 : Soutenir un développement économique durable

Action n° 4 : Mise en tourisme du territoire

Cette action est la clé de voûte de la stratégie territoriale que souhaitent mettre en œuvre les élus du territoire pour le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la période 2018-2021. Le territoire Midi-Quercy a atteint une certaine « maturité » en matière de développement touristique qui semble indiquer qu'il est temps de passer à une véritable « mise en tourisme » du territoire pour conditionner plus globalement un développement économique et de l'emploi mieux équilibré sur le territoire.

Action n°5 : Favoriser une économie de proximité plus collaborative

L'objectif de cette action est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus collaborative et solidaire.

Objectif stratégique 4 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

Action n°6 : Faciliter la mise en œuvre des PCAET sur le territoire

Cette action vise à inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Action n° 7 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le PETR Pays Midi-Quercy a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial, des politiques régionales en faveur de la rénovation énergétique et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes ; acquisition de véhicules électriques en lien avec le déploiement de bornes de recharges réalisé par le SDE 82...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures. Les élus souhaitent poursuivre la dynamique en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022)

Suite à l'évaluation du programme européen LEADER 2007-2013 réalisée par le cabinet RCT, un séminaire de prospective a été réalisé à Monteils en présence de nombreux acteurs du territoire le 9 juillet 2014. Le 9 juillet 2015, un second séminaire dédié à la participation au sein du projet de territoire a été organisé à Monteils. Un croisement a été réalisé entre ces éléments, le diagnostic du territoire pour relever 3 grands défis à venir pour ce territoire :

- 1) renforcer la capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.
- 2) amplifier les capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.
- 3) inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux

C'est en tenant compte de ces 3 défis que le nouveau programme LEADER 2014-2020 a été rédigé.

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion

Aujourd'hui, plusieurs documents stratégiques sont à prendre en considération :

1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.

Une chargée de mission est directement affectée au PETR pour favoriser la prise en compte de cette charte (à diverses échelles territoriales) et la traduction des orientations de cette charte dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Différents enjeux stratégiques pour l'urbanisation et l'aménagement du territoire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais ont été décrits et cartographiés :

- conforter le pôle urbain constitué autour de Caussade : le rendre plus lisible et plus fonctionnel sur le territoire,
- valoriser cette porte d'entrée du Pays Midi Quercy par l'autoroute A 20.
- favoriser un équilibre entre les dynamiques urbaines, agricoles, touristiques et environnementales présentes au sein de ce pôle urbain.
- préserver les caractéristiques et l'identité des bourgs.
- accompagner l'agriculture dans le respect des paysages.
- reconquérir le paysage par le maillage végétal et minéral.

2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pour le PETR du Pays Midi-Quercy, la problématique énergétique est devenue, dès 2004, un sujet prioritaire qui s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre entre 2006 et 2009 d'un plan énergie puis, dès janvier 2010, par un plan climat énergie territorial pour se lancer sur un nouveau plan climat AIR énergie territorial à l'échelle des 3 communautés de communes. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est mis en œuvre depuis 2010 avec un chargé de mission dédié et un service de « conseil en énergie partagé » (CEP). Ce dernier est chargé de la mise en place d'une comptabilité énergétique, d'un programme d'optimisation des énergies hiérarchisé, de l'identification du potentiel de valorisation d'énergies renouvelables et d'un accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage pour des projets de réhabilitation.

Le PCET a révélé que le secteur résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire du Pays hors agglomération avec 48% des consommations énergétiques (contre 33% au niveau régional). La rénovation énergétique du parc de logements privés reste donc une priorité pour le territoire. Le PETR du Pays Midi Quercy poursuit donc ses efforts en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'étude et doit être finalisé pour le début 2019.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans le cadre de ce plan comme par exemple :

- Développer l'intermodalité ;
- Matérialiser ou créer des parkings de covoiturage à la sortie des villages ;
- Sensibiliser la population sur le covoiturage ;

- Installer des parkings à vélo bien identifiés dans le bourg centre ;
- Développer un maillage continu des voies cyclables ;
- Intégrer systématiquement les modes doux dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement...

Ces actions visent à réduire les consommations d'énergie sur le territoire, la production de gaz à effet de serre, à favoriser le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique par une intervention dans divers domaines. Avec 107 millions d'euros par an, la facture énergétique de notre territoire pèse lourdement sur nos budgets. La transition énergétique est une véritable opportunité pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

3. Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Suite au transfert de compétence des 3 EPCI, le Pays Midi-Quercy a élaboré une étude de préfiguration d'un SCOT car il a été retenu en 2011 dans le cadre de l'appel à projets « Appui à l'émergence de SCOT ruraux » initié par le Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées. Cette étude a conduit à l'élaboration de plusieurs documents de référence : analyse territoriale et prospective, cahier de recommandations stratégiques, note de recommandations.

Une trentaine de réunions et d'animations locales ont été également organisées sur le thème d'un projet de SCOT en Pays Midi-Quercy entre les années 2011 et 2013. L'étude de préfiguration a été réalisée avec l'appui d'un prestataire externe (groupement CRP Consulting et AMENIS). Les objectifs majeurs de cette étude étaient les suivants :

- Développer une culture commune liée aux SCOT,
- Développer une réflexion prospective et stratégique à l'échelle intercommunale en matière de planification urbaine, d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Eclairer les choix qui devront être faits à moyen ou long terme, en apportant des informations, des outils et des recommandations adaptées à ce territoire, à son contexte et à ses dynamiques, qui seront utiles à l'élaboration et à l'animation d'un futur SCOT.

Le SCOT est un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, à un horizon de 15-20 ans, en intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles mais avec comme enjeu également de mieux maîtriser le foncier et de trouver le meilleur équilibre possible entre développement urbain, espaces agricoles qui reflètent les dynamiques contrastées selon les secteurs du territoire. Cette question est importante car en Pays Midi-Quercy, la superficie moyenne des parcelles utilisées pour le logement individuel est de 2 665 m². La taille moyenne des terrains par logement construit (en 2012) est de 2 163 m² (contre 1 714 m² en Tarn et Garonne). Près de 450 ha ont été consommés pour l'urbanisation entre 2005 et 2013, principalement sur la frange ouest du territoire, notamment en CC QVA et le long de la D 820.

Une couverture des communes par un document d'urbanisme à la hausse ces dernières années (3/4 des communes), notamment la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui a validé un PLUI en 2017.

La perspective du SCOT Pays Midi-Quercy devrait donc conforter une vision et une gestion durable des espaces et garantir ainsi à plus long terme un développement équilibré du territoire. Le SCOT est un outil complémentaire pour toutes les communes, qu'elles soient dotées, ou non dotées, de document d'urbanisme. Le périmètre de ce SCOT a été approuvé à l'échelle du Pays Midi-Quercy (49 communes) et l'étude pour son élaboration est prévue durant le second semestre 2018.

Le SCOT devrait permettre :

- de renforcer l'application de plusieurs orientations prises à l'échelle du Pays Midi Quercy,
- d'anticiper le développement du territoire à long terme dans un objectif de développement durable grâce à un document de planification stratégique,
- de renforcer la mise cohérence des diverses politiques publiques, sectorielles et territoriales sur le long terme en les inscrivant dans une approche globale, transversale, en tenant compte de la charte Pays, du PCET et autres études réalisées, en élaborant le PADD, en donnant un effet juridique aux orientations et objectifs définis (DOO),
- de disposer de données et d'orientations à l'échelle du Pays dans des thématiques encore relativement peu développées jusqu'à présent à cette échelle, impactant le territoire et son développement,
- de mettre à jour une stratégie foncière à l'échelle du Pays, transversale, en fonction des divers enjeux et objectifs majeurs définis collectivement,
- de développer l'économie,
- de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers,
- de proposer une offre cohérente de logements sur le territoire.

4. Document d'urbanisme

La commune de Montpezat-de-Quercy bénéficie d'une des premières ZPPAUP du Tarn-et-Garonne élaborée en 1992 et révisée en 2003. Depuis le 1er novembre 2017, la ZPPAUP est devenue Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Le règlement et la délimitation de l'AVAP ont été approuvés par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2016. La commune dispose également d'une carte communale dont la révision a été approuvée le 10 janvier 2011.

5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH

Le territoire témoigne d'une action incitative depuis plus de 15 ans :

- Une OPAH a été lancée à l'échelle de la communauté de communes Quercy Caussadais sur la période 2004-2009 : 407 logements ont été requalifiés (occupants et bailleurs confondus) dont 1/3 à Caussade.
- Par ailleurs, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été effectué sur la période 2008-2010 à l'échelle des 3 communautés de communes qui composent le Pays.
- Une nouvelle OPAH a été lancée en juillet 2011, cette fois-ci envisagée à l'échelle de l'ensemble des 49 communes du PETR du Pays Midi-Quercy.

La conduite d'un tel dispositif (de l'étude pré-opérationnelle à l'animation) à l'échelle d'un Pays était relativement peu fréquente et de ce fait ambitieuse, bien que le PETR porte des politiques sur l'habitat depuis 2006. Ce fût d'ailleurs, la première expérience de ce type dans le département.

Aujourd'hui, le Pays voisin dans le Tarn, de l'Albigeois et des Bastides a fait de même. L'OPAH a ainsi permis d'assurer une cohérence d'interventions des différents partenaires de l'habitat et du social.

Lancement d'une nouvelle OPAH

Les OPAH se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment à Caussade sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait. Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient porté leurs objectifs à des résultats probants, le recentrage sur les périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH pourrait permettre d'atteindre un objectif qui réponde aux besoins d'interventions sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter par la déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, par l'abandon des bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts et les parcelles en friches difficilement accessibles. La vétusté des logements est souvent un facteur important de la vacance.

Plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé

Afin de prolonger son action de réhabilitation énergétique des logements auprès des ménages dont les plafonds de ressources sont au-dessus de ceux fixés par l'ANAH ou ne répondant tout simplement pas aux critères de l'OPAH, le PETR du Pays a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME pour la mise en place d'une plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé. Sélectionné parmi 3 autres territoires, le PETR a mis en place depuis fin 2015, cette plateforme avec pour principale action, le conseil individualisé des habitants pour la rénovation thermique des logements.

Une action spécifique est portée également par la Maison de l'Emploi en faveur des entreprises du bâtiment notamment afin de les accompagner à devenir Reconnu Garant de l'Environnement. Après 2,5 ans d'activité, la plateforme par les actions de sensibilisation, d'information mises en place et par le service du conseiller énergétique apporté, a prouvé son efficacité et sa complémentarité avec l'OPAH. On dénombre par an 160 visites à domicile, 130 évaluations énergétiques et 150 rénovations énergétiques réalisées.

6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)

Le Plan Local d'Insertion Emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy a été prolongé pour 3 ans (2018-2020). Le Protocole d'accord du PLIE a été officiellement signé le 5 février 2018 à la Maison de l'emploi Midi-Quercy à Caussade. Le PETR coordonne le PLIE, avec le Conseil Départemental 82 et les services de l'Etat. Depuis 2006, sur la base d'un diagnostic territorial identifiant les publics les plus éloignés de l'emploi, **le dispositif « Plan Local Insertion Emploi » accompagne, chaque année, environ 300 habitants du territoire Midi Quercy. En affichant en moyenne presque 40 % de sorties positives sur la période 2015-2017, c'est-à-dire de sorties en emploi durable ou avec l'obtention d'une formation qualifiante, le PLIE du Pays Midi Quercy se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale des résultats obtenus par les PLIE de la Région Occitanie.**

L'accompagnement socio-professionnel proposé aux participants du PLIE présente une plus-value pour ce dispositif.

Pour rappel, le PLIE a deux fonctions centrales :

- ▶ d'organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement social, expérience de travail, formation et en fin de parcours, une aide renforcée pour la recherche d'un emploi,
- ▶ de favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, de contribuer à la création d'activités sur le territoire

Les publics prioritaires du dispositif PLIE du Pays Midi-Quercy sont des jeunes sans emploi avec un niveau inférieur au niveau 5, suivis par la Mission Locale, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée et les femmes en recherche d'emploi. Les publics orientés vers le PLIE doivent adhérer à l'accompagnement proposé et aux actions d'insertion professionnelle initiées par le PLIE sur le territoire.

7. Autres démarches territoriales à proximité

Grands Sites Occitanie (GSO)

En matière de tourisme, deux Grands Sites Occitanie (GSO) concernent le territoire Pays Midi-Quercy :

- Le GSO « Cordes/Ciel et les cités médiévales », qui intègre la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CC QVA) avec Bruniquel en cœur emblématique.
- Le GSO « Bastides et Gorges de l'Aveyron », qui intègre la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (CC QRG) avec Caylus et St-Antonin-Noble-Val en cœurs emblématiques.

Programme Massif Central

D'autre part le périmètre de la CC QRG est concerné par le programme Massif Central (Convention de Massif et programme opérationnel FEDER Interrégional) et bénéficie à ce titre de soutiens FEDER, Etat, Région et Département en faveur de :

- la politique d'accueil mise en œuvre par la CC QRG depuis 2011 (3ème appel à projet 2015-2018 en cours).
- du Pôle de Pleine nature Massif Central » pour le secteur des Gorges de l'Aveyron (2015-2020), déposé par le PETR Pays Midi-Quercy et sélectionné en 2015 : structuration et diversification de l'offre de pleine nature dans un environnement préservé des Gorges de l'Aveyron (exemples de projets soutenus : Parcours accrobranche ; relais d'itinérance douce ; faisabilité d'une Via Ferrata ...).

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (2018-2023)

La loi NOTRe du 7 août 2015 (art. 98) modifie l'article 26 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma définit pour 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du département et une liste des services publics existants, leur localisation et les modalités d'accès.

Préalablement à ce schéma, un diagnostic du territoire a été réalisé permettant d'élaborer une stratégie déclinée en 22 actions autour de 5 axes prioritaires listés ci-dessous :

- agir contre la désertification médicale,
- accompagner les usagers dans l'utilisation d'Internet
- développer et promouvoir la mutualisation des services au public
- faciliter les déplacements des personnes peu mobiles
- maintenir une vie commerciale locale

Après consultation des EPCI, du Conseil Régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et approbation par le conseil départemental, le schéma a fait l'objet d'un arrêté pris par le préfet du Tarn en date du 18 décembre 2017.

Schéma départemental d'aménagement numérique

Ce schéma est en cours de mise en œuvre après l'approbation à l'unanimité par le Conseil Syndical de Tarn et Garonne Numérique du programme opérationnel départemental le 20 juin 2016. Deux phases de travaux ont été arrêtées : la montée en débit ADSL en 2017 et la fibre optique pour tous (déploiement 2018/2022). La mise en œuvre de la plateforme France Mobile devrait permettre d'améliorer la couverture du territoire sur le volet de la téléphonie mobile.

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

En 2016, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a lancé un appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif est de soutenir des projets qui répondent aux ambitions de la politique publique de l'alimentation : encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation en s'appuyant sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés. Sont recherchés en priorité des projets fédérateurs, reproductibles ou exemplaires en cohérence avec les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Afin d'encourager l'atteinte des objectifs gouvernementaux annoncés lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, **l'accent sera plus particulièrement mis sur l'émergence et la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Les PAT permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet de développement durable de territoire (2015-2020), le PETR a souhaité investir cette thématique importante sur son territoire qui est l'alimentation. Après avoir candidaté et sélectionné à l'appel à projet PNA 2016 et lancé une étude de préfiguration associant tous les acteurs de l'alimentation en collaboration avec l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy, le PAT a été labellisé par le Ministère en 2017. Le PETR a ainsi pu conventionner avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Occitanie) pour expérimenter la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire.

Les projets viseront à améliorer les impacts économiques, sociaux, nutritionnels de l'alimentation, sans oublier l'aspect environnemental qui reste important et sera financé dans le cadre d'une enveloppe apportée par l'ADEME.

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre

Cette politique ambitieuse pour transformer la ville de Caussade est rendue possible grâce à une bonne gestion budgétaire de la ville de Caussade. L'épargne disponible en 2008 était de 240 513 €, en 2011 elle a connu une forte progression en atteignant 999 204 € et s'est stabilisée en 2017 à 782 049 €. Malgré des contraintes financières et techniques subies (baisse de dotations de l'Etat), Caussade poursuit sa politique de dynamisation de la ville et se modernise pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Pour ce faire, un chargé de mission rénovation urbaine a été recruté le 18 juin 2018 pour l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de valorisation et de développement sur toute la durée du contrat bourg centre. Ses services seront mutualisés au niveau de l'intercommunalité avec les autres bourgs centres de Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds.

Pour réaliser des économies d'échelle sur la réalisation des prestations intellectuelles et avoir une approche globale et transversale, les élus ont en effet décidé dans le cadre d'une entente, de mutualiser d'une part le financement de l'ingénierie et les frais liés au poste du chargé de mission rénovation urbaine, d'autre part les études et actions pour la définition et la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation des bourgs centres.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des bourgs centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats bourgs centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire en veillant à l'articulation des différents volets des projets : urbanisme, espaces publics, habitat social, habitat privé, mobilité... il devra également veiller à l'articulation des volets économie, tourisme, culture ...

Le chargé de mission rénovation urbaine assurera l'animation territoriale et coordonnera les comités techniques (COTECH) et les comités de pilotage (COPIL). Le chargé de mission assurera le pilotage de l'opération et le suivi de la mission pour le compte des 6 bourgs centres désignés ci-dessus. En étroite collaboration avec les services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, il aura pour mission d'aider à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations d'aménagement.

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet

1- Le comité de pilotage : COPIL

Un comité de pilotage sera créé. Il associera les signataires du présent contrat.

Il aura pour mission de :

- mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial du PETR du Pays Midi Quercy.
- s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Le COPIL sera chargé de valider les grandes orientations des opérations dans son ensemble ou de définir éventuellement les inflexions stratégiques à apporter. Il permettra la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Cette instance de validation de la stratégie permettra une vision globale des projets en favorisant l'articulation entre les différents bourgs centres.

Le COPIL stratégique sera placé sous la coprésidence de la Région, de Montpezat de Quercy et de la communauté de communes Quercy Caussadais.

Le comité de pilotage est composé des représentants des partenaires suivants :

- Les bourgs centres
- La Région Occitanie
- Le Département de Tarn et Garonne
- La Préfecture du Tarn et Garonne
- Le PETR du Pays Midi Quercy

D'autres partenaires et organismes régionaux et départementaux susceptibles d'apporter leur concours à la définition du Projet pourront également être associés en fonction des projets. L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation seront assurés par le chargé de mission rénovation urbaine.

2- Le comité technique : COTECH

Pour assurer la mise en œuvre des projets sur les différentes thématiques, plusieurs comités techniques de suivi seront mis en œuvre.

Ces comités techniques permettront de traiter de l'avancement du projet urbain des bourgs centres et des actions à mener. Ils ont pour fonction d'assurer la préparation technique du comité de pilotage stratégique en disposant de l'approche transversale nécessaire. Son rôle est particulièrement important pour analyser les propositions et de coordonner la phase de mise au point des actions.

Certains de ces COTECH pourront traiter d'une seule thématique notamment dans le cadre du suivi de l'OPAH, d'autres devront au contraire permettre l'articulation et l'échange entre les différents volets d'action, comme l'habitat, l'aménagement urbain, le patrimoine, l'urbanisme, le tourisme, etc... en associant l'ensemble des partenaires.

Ces COTECH auront pour fonction de permettre l'interaction entre les partenaires concernés par les différents volets, et constitueront ainsi des "revues de projets" de niveau technique et opérationnel.

Ces comités techniques permettront de relever les points de blocage et les avancées afin d'évaluer l'avancement du projet de territoire et déterminer les actions complémentaires à mener.

Le Comité technique de coordination se composera à minima :

- de représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional
- de représentants de l'État et de l'ANAH,
- d'un ou plusieurs représentants des bourgs centres et de la Communauté de communes
- du chargé de mission rénovation urbaine,
- et toute autre personne ayant un intérêt à être consultée comme les bureaux d'études intervenants le cas échéant, des intervenants sur le thème du patrimoine, sur l'aménagement urbain, sur le développement économique (Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre d'agriculture, chambre des métiers....).

3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif

Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Caussade et de Monteils et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,

- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ,...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de Caussade et de Monteils et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par les communes de Caussade et de Monteils, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles.

Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
 - Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
 - Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
 - Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
 - Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
 - Schéma de cohérence territoriale
 - Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :

Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :

- L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
- L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
- La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
- L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.

▪ **Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
- Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local

▪ **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**

- Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements.
- Permis de louer

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité,
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme et de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Contributions de l'Etat

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;
- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH ou OPAH-RU (études et suivi-animation).

Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtiminaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

4- Modification du contrat bourg centre

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi à chaque année et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre du dispositif. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions des bourgs centres. En outre, en cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage se réunira pour débattre et proposer des modifications du contrat.

9/ Communication et concertation

Des outils de communication et de sensibilisation seront déployés dans la presse ou sur le site internet de la commune pour informer et porter à la connaissance du plus grand nombre l'actualité de la commune. Dans la conception de ces supports de communication grand public portant sur l'opération de valorisation et de développement des bourgs centres, la ville de Réalville s'engage à faire apparaître le logo type de la Région et ceux de tous les partenaires financiers : sur les dépliants, plaquettes, site internet, communiqué, dossier de presse...

Enfin, en ce qui concerne la concertation, la municipalité sera attentive aux attentes des associations.

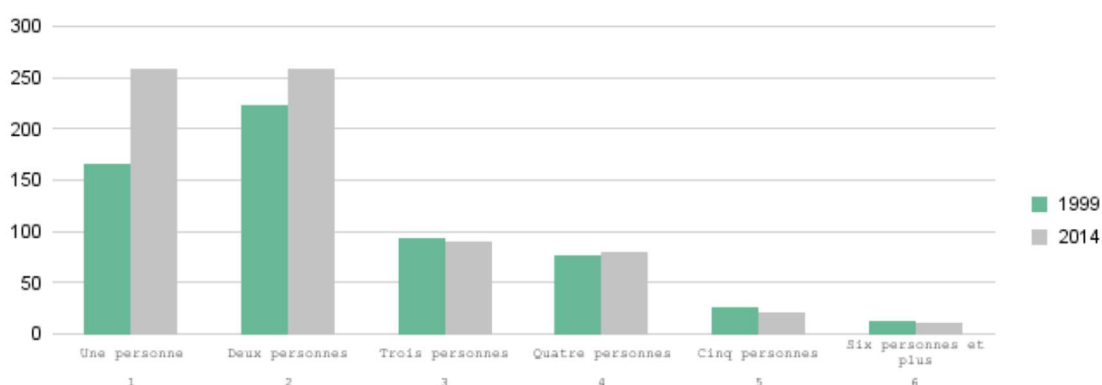
La municipalité pourra s'appuyer sur le PETR qui a une culture du pilotage multi partenarial du projet de territoire associant également la société civile avec la création depuis l'origine de la démarche Pays d'un Conseil de Développement Territorial.

DONNEES DE CADRAGE SUR LA DEMOGRAPHIE :

Ménages	2009	2014	Taux d'évolution annuel moyen
Nombre de ménages	680	711	0,90 %
Population des ménages	1 431	1 511	1,09 %
Taille moyenne des ménages	2,11	2,13	0,19 %

Source : INSEE recensement de la population

> Evolution des ménages par taille



INSEE : Recensements de la population de 1999 à 2014

Tranche d'âge	2014		2009-2014
	Effectif	Part (%)	Taux d'évolution
moins de 14 ans	236	15,39 %	9,95 %
de 15 à 29 ans	162	10,56 %	-1,23 %
de 30 à 44 ans	241	15,71 %	9,22 %
de 45 à 59 ans	315	20,54 %	-0,32 %
de 60 à 74 ans	349	22,74 %	10,43 %
plus de 75 ans	231	15,05 %	0,18 %

Source : INSEE recensement de la population

Taille des ménages	Nombre de ménages en 2015	Part des ménages (%)
1 personne	269	37,26 %
2 personnes	243	33,66 %
3 personnes	90	12,47 %
4 personnes	79	10,94 %
5 personnes	28	3,88 %
6 personnes et +	13	1,80 %
Ensemble	722	100%

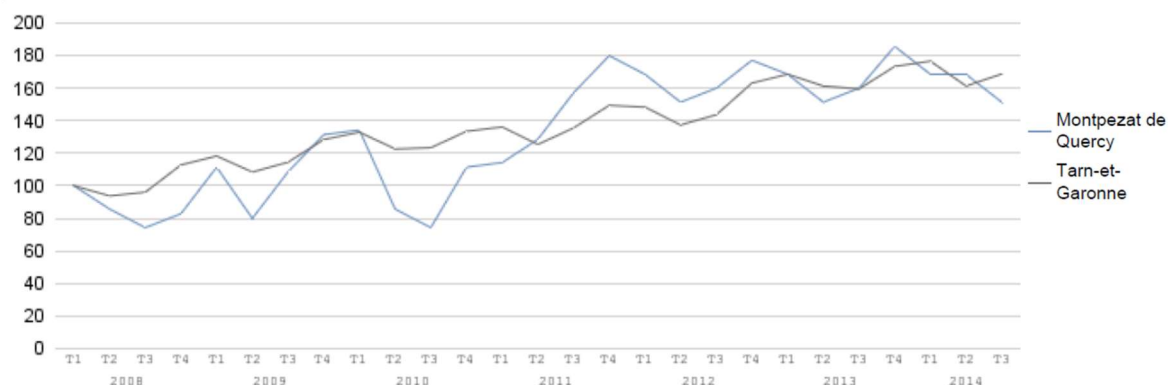
Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

DONNEES DE CADRAGE SUR L'ECONOMIE :

Emploi	2009	2014
Nombre d'emplois dans la zone	496	471
Actifs ayant un emploi	512	533
Indicateur de concentration	96,94	88,34
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus (en %)	46,84 %	46,05 %

Source : INSEE recensement de la population

> Evolution du nombre de demandeur d'emploi de catégorie A (base 100 au 1er trimestre 2008)



DIRECCTE Midi-Pyrénées / Pôle emploi - Marché du Travail

> Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A

Profil du demandeur	Montpezat de Quercy		Tarn-et-Garonne	
	3ème trimestre 2014	Evolution sur 1 an	3ème trimestre 2014	Evolution sur 1 an
Femmes	31	+10,7%	7 051	+3,3%
Hommes	22	-21,4%	6 880	+8,4%
Ensemble	53	-5,4%	13 931	+5,8%
Dont :				
- Moins de 25 ans	11,3%	-45,5%	18,1%	+8,3%
- 50 ans et plus	41,5%	+22,2%	22,0%	+8,8%
- Chômeur de longue durée (+ de 1 an)	47,2%	+13,6%	36,3%	+6,7%

	2015	2010
Nombre de chômeurs	80	53
Taux de chômage en %	13,0	9,4
Taux de chômage des hommes en %	12,1	8,1
Taux de chômage des femmes en %	14,0	10,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52,5	54,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015

Ménages sous le seuil de pauvreté	2007	2015
Nombre	169	148
Part des ménages (%)	25,80 %	20,50 %
Evolution	-12,43 %	

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

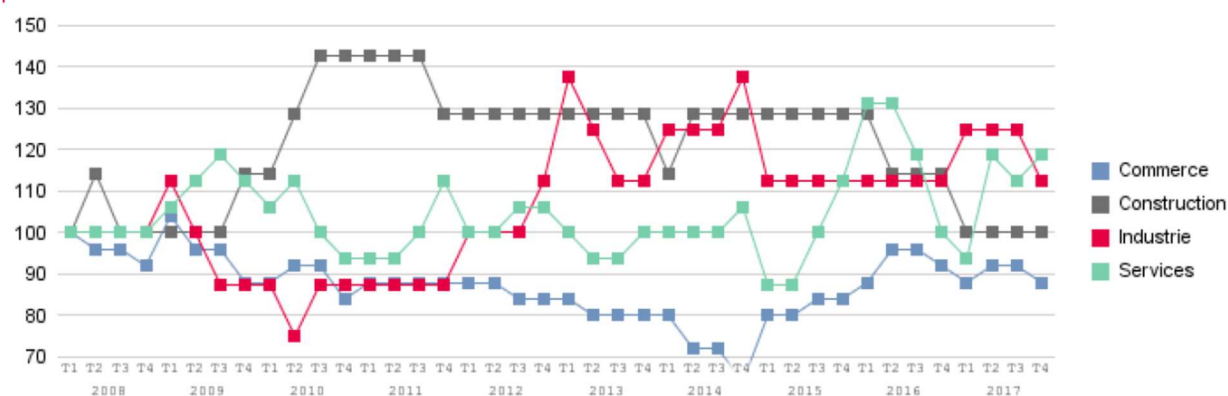
PO éligibles aux aides de l'Anah	Nombre en 2015	Part des PO (%)
PO éligibles aux aides de l'Anah	232	45,94 %
dont ménages de plus de 60 ans	159	Part des PO éligibles : 68,53 %

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

INSEE : Recensement de la population 2014

Catégories	Montpezat de Quercy	%	Evolution annuelle moyenne 1999-2014	Tarn-et-Garonne	%
Agriculteurs, exploitants	15	1%	-11,9%	4 044	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	35	3%	-1,5%	8 939	4%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	54	4%	+2,7%	11 267	5%
Professions intermédiaires	188	14%	+5,2%	25 503	12%
Employés	197	15%	+4,1%	34 636	17%
Ouvriers	143	11%	-1,4%	28 306	14%
Retraités	559	42%	+2,5%	63 181	31%
Autres sans activité professionnelle	143	11%	-2,9%	29 081	14%
Total	1 334	100%	+1,1%	204 957	100%

> Evolution du nombre d'établissements inscrits au RCS depuis le 1er trimestre 2008 (base 100 au 1T2008)



> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés au 31 décembre 2017

	Raison sociale ou enseigne	Activité	Tranche d'effectif
1	STE APEM	2733Z - Fabrication de matériel d'installation électrique	50 à 99
2	STE DALTA	2041Z - Fabrication de savons, détergents et produits	20 à 49
3	STE SABE	6420Z - Activités des sociétés holding	10 à 19
4	STE AU BON PAIN	1071C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	5 à 9
5	STE AGRI PARTNER	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises)	5 à 9
6	STE DUBREUILH	4312A - Travaux de terrassement courants et travaux	5 à 9
7	STE MLC	7010Z - Activités des sièges sociaux	5 à 9
8	STE AGRIPRO	4621Z - Commerce de gros (commerce interentreprises)	5 à 9
8	STE SODEPAC	4621Z - Commerce de gros (commerce interentreprises)	5 à 9

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées

> Evolution et répartition des établissements et des salariés par secteurs

	Etablissements	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans		Salariés	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans
Industrie	9	16%	0,0%	-6,5%	Industrie	128	62%	4,9%	-7,0%
Construction	7	12%	-12,5%	-8,0%	Construction	11	5%	0,0%	-19,4%
Commerce	22	39%	-4,3%	11,2%	Commerce	41	20%	-6,8%	9,8%
Services	19	33%	18,8%	3,8%	Services	28	13%	16,7%	13,8%
Total	57	100%	1,8%	2,5%	Total	208	100%	3,5%	-3,3%

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées - Nomenclature sectorielle CCI

Secteurs d'activité	Inscriptions d'établissements					Cessations			
	Créations	Reprises	Transferts	Total	Evolution sur 1 an	Cessations *	Transferts	Total	Evolution sur 1 an
Industrie	1			1	+0,0%	1		1	+0,0%
Commerce	1			1	-80,0%	1		1	-50,0%
Services	4	2		6	+100,0%	1		1	-80,0%
Total	6	2		8	-11,1%	3		3	-62,5%

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées

DONNEES DE CADRAGE SUR L'HABITAT

Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	978	100,0	931	100,0
Résidences principales	717	73,3	683	73,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	158	16,2	171	18,4
Logements vacants	103	10,5	77	8,3
<i>Maisons</i>	<i>880</i>	<i>90,0</i>	<i>827</i>	<i>88,8</i>
<i>Appartements</i>	<i>94</i>	<i>9,6</i>	<i>100</i>	<i>10,7</i>

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%	2010	%
Ensemble	978	100,0	931	100,0
Résidences principales	717	73,3	683	73,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	158	16,2	171	18,4
Logements vacants	103	10,5	77	8,3
<i>Maisons</i>	<i>880</i>	<i>90,0</i>	<i>827</i>	<i>88,8</i>
<i>Appartements</i>	<i>94</i>	<i>9,6</i>	<i>100</i>	<i>10,7</i>

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%	2010	%
Ensemble	717	100,0	683	100,0
1 pièce	11	1,5	11	1,6
2 pièces	44	6,1	43	6,3
3 pièces	120	16,7	149	21,8
4 pièces	203	28,3	224	32,8
5 pièces ou plus	339	47,3	256	37,5

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales..

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015				2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	717	100,0	1 524	17,8	683	100,0
Propriétaire	518	72,2	1 146	21,9	491	71,9
Locataire	178	24,8	338	6,3	176	25,8
dont d'un logement HLM loué vide	38	5,3	66	10,2	45	6,6
Logé gratuitement	21	2,9	40	13,0	16	2,3

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale	Nombre de ménages 2014	Part des ménages (%)
Ensemble	708	100%
Depuis moins de 2 ans	73	10,32 %
De 2 à 4 ans	141	19,94 %
De 5 à 9 ans	113	15,90 %
10 ans ou plus	381	53,84 %

Source : INSEE recensement de la population

Résidences principales de qualité 'médiocre'

Résidences principales de catégories 7 et 8	Nombre en 2015	Part des RP (%)
RP privées de catégorie 7 et 8	23	3,17 %
dont ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté	Secret	Part des RP Secret

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Construction neuve

Logements commencés	Collectifs et en résidence	Individuels	Total	%Col / Res	%Ind
1999	0	5	5	0 %	100 %
2000	0	5	5	0 %	100 %
2001	0	6	6	0 %	100 %
2002	0	8	8	0 %	100 %
2003	2	14	16	13 %	88 %
2004	0	12	12	0 %	100 %
2005	0	11	11	0 %	100 %
2006	3	11	14	21 %	79 %
2007	0	12	12	0 %	100 %
2008	3	8	11	27 %	73 %
2009	0	10	10	0 %	100 %
2010	1	7	8	13 %	88 %
2011	0	7	7	0 %	100 %
2012	0	11	11	0 %	100 %
2013	0	12	12	0 %	100 %
2014	0	6	6	0 %	100 %
2015	0	2	2	0 %	100 %
2016	0	3	3	0 %	100 %

Source : Sitadel - Dates réelles

Le parc de logements HLM

Nombre de pièces	Nombre en 2016	Part du parc (%)
Ensemble	57	100%
1 pièce	5	8,77 %
2 pièces	19	33,33 %
3 pièces	14	24,56 %
4 pièces	17	29,82 %
5 pièces ou plus	2	3,51 %

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

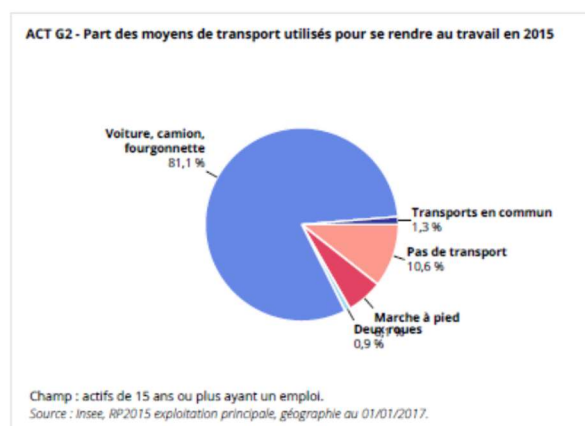
Le parc locatif social en location*	2011	2016
Nb de log loc sociaux en location	57	51
Taux en individuel	38,60 %	70,59 %
Taux de vacance	10,53 %	11,76 %
Taux de vacance de plus de 3 mois	0,00 %	5,88 %
Taux de mobilité	8,77 %	15,69 %
Taux pour 1000 habitants	38	34

Période de construction	Nombre en 2016	Part (%)
Avant 1950	0	0,00 %
Entre 1950 et 1969	0	0,00 %
Entre 1970 et 1989	49	85,96 %
Entre 1990 et 1999	8	14,04 %
Entre 2000 et 2009	0	0,00 %
Depuis 2010	0	0,00 %

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

DONNEES DE CADRAGE SUR LA MOBILITE

Équipement automobile des ménages



	2015	%	2010	%
Ensemble	717	100,0	683	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	535	74,6	493	72,2
Au moins une voiture	643	89,7	600	87,8
1 voiture	340	47,4	345	50,5
2 voitures ou plus	303	42,3	255	37,3

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales..

> Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par lieu de travail en 2014

Nombre d'actifs au lieu de travail	Montpezat de Quercy	%	Tarn-et-Garonne	%
Commune de résidence	173	32,1%	41 718	42,7%
Autre commune du département de résidence	242	44,9%	36 944	37,8%
Autre département de la région de résidence	109	20,2%	15 587	16,0%
Autre région en France métropolitaine	15	2,8%	3 375	3,5%
Autres (Dom, Tom, étranger)	0	—	94	0,1%

INSEE - Recensement de la population 2014